



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 20.03.04

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates (29) / groupe Ecologiste (10) / groupe Union de la Droite et du Centre (20) / Monsieur Pierre COMMANDEUR
ABSTENTION : groupe Rassemblement National (15) / Madame Martine RAIMBAULT

OBJET : Plan de relance régional

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **15 octobre 2020**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 12 octobre 2020 ;

Considérant que la Région Centre Val de Loire entend prendre toute sa part à la relance de l'activité économique et au soutien du pouvoir d'achat , au bénéfice des citoyens et acteurs du territoire ;

DECIDE

1° - D'approuver le plan de relance joint en annexe 0 ;

2° dans le cadre de l'action 31 « Relance par le soutien aux entreprises et aux filières face aux mutations » :

FCP OPPORTUNITES REGIONS 3 :

- d'approuver le règlement du Fonds commun de placement Opportunité Régions 3 (Annexe 1);
- d'approuver la souscription au Fonds Professionnel de Capital Investissement Opportunité Régions 3 à hauteur de 1 500 000 € (soit 150 parts A d'une valeur nominale de 10 000 €), dont 150.000 €, soit 10% du montant souscrit, seront versés dès signature de l'engagement de souscription.
- d'approuver la convention avec SOFIMAC PARTNERS jointe en annexe 2 et d'habiliter le Président du Conseil régional à la signer ainsi que tous les actes afférents à cette opération.
- d'affecter la somme correspondante soit 1 500 000€ sur le disponible de l'AP 2020-1346.

Le crédit de 1 500 000 € sera imputé au chapitre 909-91, nature 20421, opération 1346 Service 051 du budget régional.

PIA 3 CENTRE VAL DE LOIRE

- d'autoriser la dotation de 4 300 000 € à Bpifrance Financement pour le fonds « PIA3 Centre – Val de Loire », destiné à l'appel à projet PIA3 régionalisé,
- d'approuver et d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'avenant n°2 à la convention financière régionale programme d'investissement d'avenir – PIA3 en Région Centre Val de Loire n°00123652, joint en annexe 3 ;
- d'approuver et d'habiliter le Président du Conseil régional à signer la convention de partenariat entre la Région Centre-Val de Loire, l'Etat et BPI France, jointe en annexe 4
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer les actes afférents.
- d'affecter les crédits de 4 300 000 € sur l'AP 2020-2605 du budget régional ;

Le crédit de 4 300 000 € sera imputé au chapitre 909, fonction 91, nature 20421, programme 2605 du budget régional.

GROUPEMENTS DE PREVENTION AGREES

- D'augmenter la subvention attribuée au GPA 18 (délibération CPR n°20.03.31.48) de 10 000 €, la portant ainsi d'un montant initial de 20 000 € à 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 62 600 € TTC, (dossier n° 00139696)
- D'augmenter la subvention attribuée au GPA 28 (délibération CPR n°20.03.31.48) de 10 000 €, la portant ainsi d'un montant initial de 20 000 € à 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 60 000 € TTC, (dossier n° 00139706)
- D'augmenter la subvention attribuée au GPA 36 (délibération CPR n°20.03.31.80) de 10 000 €, la portant ainsi d'un montant initial de 20 000 € à 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 60 000 € TTC, (dossier n° 00140017)
- D'augmenter la subvention attribuée au GPA 41 (délibération CPR n°20.03.31.48) de 10 000 €, la portant ainsi d'un montant initial de 20 000 € à 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 105 400 € TTC, (dossier n° 00139698)

- D'augmenter la subvention attribuée au GPA 45 (délibération CPR n°20.03.31.48) de 10 000 €, la portant ainsi d'un montant initial de 20 000 € à 30 000 €, sur une dépense subventionnable de 60 000 € TTC, (dossier n° 00139699) .
- D'attribuer à l'Association des Groupements de Prévention Agréés Centre Val de Loire, une subvention de 20 000 €, sur une dépense subventionnable de 41 000 € TTC, (dossier n° 00142772),
- D'approuver les conventions jointes en annexes 5 à 9 précisant les modalités de versement et de contrôle des subventions attribuées au GPA 18, GPA 28, GPA 36, GPA 41 et GPA 45,

Pour l'Association des Groupements de Prévention Agréés Centre Val de Loire, le versement de la subvention attribuée sera effectué en deux fois :

- 50 % au vu de la délibération,
- le solde au vu d'un bilan des actions réalisées en 2020 et d'un état récapitulatif des dépenses acquittées, visé par une personne habilitée, transmis avant le 31 mars 2021.

La prise en compte des dépenses démarre le 1^{er} janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2020. Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la subvention régionale sera réduite au prorata. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Région les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation régionale. La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place. La Région est en droit d'exiger le reversement de(s) acompte(s) versés en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non-conforme de la subvention ou de non transmission des pièces justificatives dans les délais impartis. Seul le bilan financier sera transmis au comptable public pour paiement du solde.

- d'affecter les crédits correspondant à ces opérations sur le disponible de l'AE 2020.1617.
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer les actes afférents à ces opérations, dont les conventions jointes.
- De modifier en conséquence les délibérations CPR N°20.03.31.48 et CPR N°20.03.31.80.
- Le crédit de 70 000 € (GPA 18,28,36,41,45 et Association des GPA Centre Val de Loire) sera imputé au chapitre 939.94, nature 6574, opération 1617 du budget régional.

3° dans le cadre de l'action 34 « la relance par la recherche et l'innovation » :

- D'approuver la convention cadre relative au programme ARD° CERTEM 5.0 jointe en annexe 10 et d'habiliter le Président à la signer ainsi que tous les actes afférents ;

Le Président du Conseil Régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 16 octobre 2020

N.B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

PLAN DE RELANCE REGIONAL

Délibération DAP n° 28.03.04 du 15 octobre 2020

I. La relance pour les habitants et les territoires

Action 1 : La relance par la création de 5000 parcours de formation pour les jeunes

La Région s'engage pour la formation et l'emploi des jeunes : 27,2 M€ lui est consacrée, qui s'ajoutent aux 90 millions mobilisés pour la formation des demandeurs d'emploi.

L'effet de la crise sanitaire sur l'emploi risque d'impacter fortement les jeunes de 16 à 25 ans, comme cela est généralement observé lors des crises économiques. C'est pourquoi, dans le cadre de son Plan de relance, la Région multiplie les actions en faveur de l'insertion des jeunes.

Dans le cadre du PACTE, la Région proposera aux jeunes, à partir de 18 ans sans qualification ou au-delà du bac, une offre de formation complète, le COMBO PARFAIT, comprenant :

- **Une formation pré-qualifiante ou qualifiante vers un métier en relation avec les besoins actuels et futurs de l'économie, s'agissant notamment des filières de la transition écologique**
- **Une rémunération de 500 €/mois pour tous les jeunes pendant la formation,**
- **Une aide de 200 € pour faciliter l'entrée en formation,**
- **Une aide accrue pour faire face aux frais de transport et d'hébergement,**
- **La prise en charge du permis de conduire (jusqu'à 1800 €) pour les stagiaires bénéficiant d'une formation financée par la Région et agréée à la rémunération, la mobilité constituant encore aujourd'hui un frein majeur pour l'accès des jeunes à la formation et à l'emploi.**

Action 2 : La relance par le lancement d'un programme renforcé pour booster l'accès à l'emploi

La crise sanitaire génère une crise sociale très préoccupante. Les prévisions alertent sur une augmentation massive du chômage dans les prochains mois.

La Région décide de mettre en œuvre des mesures rapides en réponse à la situation des demandeurs d'emploi.

En sortie de confinement, 90 % des sessions ont pu reprendre en présentiel ou en multimodalité avec un taux de persévérance des stagiaires entrés avant ou pendant le confinement de 90 % sur leur parcours de formation.

Afin d'accompagner les organismes de formation dans cette évolution rapide et sécuriser les parcours des stagiaires en formation, la Région a mis en œuvre des mesures d'urgence notamment :

- Le maintien intégral de la rémunération des stagiaires pendant le confinement (7,2 M€),
- Le soutien à l'appareil de formation en adaptant nos modalités de paiement (3,7 M€),
- La mise à disposition de la plateforme de Learning management system Syfadys à tous les organismes de formation intéressés,
- L'ouverture des formations Libre savoirs aux salariés en chômage partiel.

- **La relance par le renforcement des compétences et la formation des demandeurs d'emploi**

Dans le cadre du nouveau Programme Régional de Formation 2021-2024, l'offre de formation sera étoffée, développée, renforcée en lien étroit avec les enjeux de l'économie régionale. L'ambition est d'aller encore plus loin dans la réponse territorialisée aux enjeux en développant des tiers lieux de compétence d'une part et en articulant de manière très fine les formations des salariés et des demandeurs d'emploi dans une recherche de mixité des publics.

- **Le Programme Régional de Formation se développe :**

o **Un ordinateur pour chaque personne en formation pour répondre aux évolutions technologiques et pédagogiques.**

Pendant le confinement, tous les apprenants n'ont donc pas eu accès au matériel nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions. Les organismes de formation pourront mettre à disposition des stagiaires insuffisamment équipés, pendant la durée de la formation, un équipement informatique clés en main (installation, connexion, prise en main).

o **Des tiers lieux de formation créés avec de nouveaux plateaux techniques**

Un appel à initiatives afin d'accompagner, sur les territoires, des "Tiers Lieux de Compétences" sera engagé pour une offre de formation au plus près des bassins de vie.

o **Un renforcement du partenariat avec Pôle emploi sur la formation, au bénéfice des stagiaires :**

Pôle emploi et la Région proposeront au demandeur d'emploi une à deux offres d'emploi, avant sa sortie de formation.

- **Systématisation des formations DEFI pour assurer un lien fort entre formation des demandeurs d'emploi et entrée en emploi.**

Forts des 70 signatures de conventions DEFI avec 280 entreprises signataires, 825 stagiaires ont eu accès, grâce à ce dispositif, à une formation pour un emploi durable, les parcours personnalisés vont être amplifiés pour arriver à 100 conventions DEFI d'ici la fin 2020.

Action 3 : La relance par la mise en place d'une offre d'orientation renforcée et l'insertion pour tous les jeunes de la région

- Investir dans l'insertion des jeunes

L'effet de la crise sanitaire sur l'emploi risque d'impacter fortement les jeunes de 16 à 25 ans. C'est pourquoi, dans le cadre de son plan de relance, la Région multiplie les actions en faveur de l'insertion des jeunes avec :

La mise en place des dispositifs « assure ta rentrée », « assure ton année » sur tous les territoires. Les opérations « Assure Ta Rentrée » et « Assure Ton Année » permettent à près de 70% des jeunes participant à ces actions, de trouver une solution. Un accompagnement engagé dès le début du mois de septembre est mis en œuvre. Les moyens financiers ont été renforcés pour proposer aux jeunes une place en lycée professionnel ou en apprentissage avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Par ailleurs les entreprises seront fortement incitées à prendre des stagiaires à l'occasion des échanges et des visites organisés par le réseau des développeurs économiques animé par Dev'up.

- Une offre de service unique en France pour l'orientation des scolaires et des étudiants

La Région s'engage pour l'orientation et l'insertion des jeunes : 4,1M€

A partir de septembre 2020, **la Région déploie une équipe de 12 ingénieurs de l'orientation** qui interviendront au plus près des établissements scolaires (collèges, lycées), des CFA et de l'Université afin de co-construire des événements destinés à accompagner les jeunes et leur famille dans les choix d'orientation professionnelle : rencontres de professionnels, visites d'entreprises, découverte des métiers d'un secteur d'activité,...autant d'initiatives qui visent à ancrer les représentations des métiers à partir de témoignages et d'exemples d'entreprises.

Une offre de services nouveaux appuiera cette priorité :

- o **Des initiatives de territoire** à titre d'exemples : hackh(a)ton orientation à Chartres ou test de l'appli « day tripper » dans l'Indre pour proposer un journal de bord retraçant et valorisant le parcours et les expériences professionnelles
- o **Le site « cleor, les clés de l'orientation »** www.cleor-centrevalde Loire.fr renouvelé afin de fluidifier la recherche d'information sur les métiers et les formations
- o **Un site « orientation Centre-Val de Loire »** opérationnel dès septembre 2020,
- o **Le déploiement du « kiosque Centre-Val de Loire » sur les 480 espaces numériques de travail des collèges et lycées** de la région afin de proposer aux élèves, parents ou enseignants l'accès à des informations sur les métiers, les études, les formations, les événements et de consulter l'ensemble des publications de l'Onisep.
- o **Un appel à initiatives pour les acteurs de l'emploi – formation – orientation** pour des actions innovantes

- o **Un appel à projets pour les collèges et lycées** de la Région « Ma Région 100% éducation » intégrera un volet « Information sur les métiers et les formations / Orientation »
- o Des « fabriques de l'orientation », sous forme de **rencontres organisées au plus près des collèges et des lycées** avec les équipes éducatives, les jeunes et les familles. Elles permettent d'imaginer, ajuster, tester des solutions nouvelles pour « accrocher » les jeunes et les publics en reconversion professionnelle.

- **Le klub *extraordinaire*, une expérience immersive pour découvrir qui vous êtes !**

Agir sur le désintérêt pour certains métiers, telle est l'ambition de la Région Centre-Val de Loire qui propose un nouveau dispositif mobile intitulé *Le Klub extraordinaire*.

Le dispositif intervient en complémentarité des services déjà offerts par les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) : missions locales, pôle emploi, CIO, information jeunesse, ...

- **Poursuivre le déploiement des ressources numériques au lycée**

Dans le contexte de la réforme du baccalauréat (général, technologique et professionnel), la Région a souhaité proposer aux établissements le choix des livres scolaires papier ou du numérique. Par ailleurs, la Région propose de mettre à disposition des banques de ressources numériques granulaires. En 2019/2020, pour les niveaux seconde et première, 40% des ressources choisies par les enseignants sont des ressources numériques. Cette offre a participé à faciliter la continuité pédagogique compte tenu du recours important au numérique durant le confinement.

- **Des places supplémentaires dans l'enseignement supérieur**

108 places supplémentaires en BTS

Elles ont été créées au bénéfice de 18 BTS, principalement dans les secteurs de la gestion et du commerce. Afin de sécuriser la poursuite d'études des lycéens dans le supérieur, cette mobilisation s'est traduite par exemple par l'ouverture du BTS "management opérationnel de la sécurité" au lycée Ampère à Vendôme avec 15 places créées.

- **Le dispositif 100% éducation**

La Région s'engage pour l'éducation avec le 100% Education étoffé : 2M€

Les effets du confinement sur les élèves, et plus largement la communauté éducative, ne sont pas encore pleinement mesurés. Il est important que l'année scolaire 2020/2021 permette de conforter les liens sociaux. Par ailleurs, cette crise renforce la nécessité de prendre davantage soin de notre environnement. Ainsi, en cette rentrée, **la Région propose aux jeunes, à travers l'appel à projet 100% éducation, deux nouveaux axes que sont la jeunesse pour le climat et la solidarité**. Une belle opportunité pour agir pour l'environnement et valoriser et encourager les solidarités.

-La protection sanitaire des lycéens

La Région s'engage ainsi pour protéger les lycéens face à la crise sanitaire en y consacrant 1,1M€

1 million de masques pour les lycéens est tenu à disposition des proviseurs, pour répondre aux éventuels besoins. Par ailleurs, le fonds social lycéen, doté de près de 600 000€, peut être mobilisé dans ce cadre.

Action 4 : La relance par le soutien au pouvoir d'achat des jeunes et des familles, avec l'aide à l'achat d'ordinateur et les cagnottes YEP'S

La Région s'engage pour le pouvoir d'achat des jeunes et des familles et mobilise 2M€

La Région Centre Val de Loire soutient fortement le pouvoir d'achat des jeunes depuis de nombreuses années et en particulier celui des lycéens.

- o **De nouveaux ordinateurs pour les lycéens**
Grâce à l'aide financière de la Région, selon le niveau de bourse des lycéens, près de **1 700 jeunes ont déjà pu acquérir un ordinateur** et ainsi suivre les enseignements à distance mis en place durant le confinement.
Pour l'année 2020-2021, grâce à une négociation globalisée et à une forte aide de la Région à destination des familles, les lycéens de seconde, première, et terminale, des lycées et lycées professionnels, du ministère de l'Education ou de l'Agriculture, peuvent acquérir un ordinateur hautement performant dont la valeur commerciale est de 850 euros, aux tarifs suivants :
 - Elèves boursiers 6 parts : 20 euros ;
 - Elèves boursiers 1 part : moins de 200 euros ;
 - Elèves non boursiers : 330 euros.
- o **40 euros de cagnottes culturelles pour chaque jeune sur YEP'S**
Dès la fin du confinement, il a été décidé de renforcer les cagnottes culturelles du pass YEP'S pour accompagner la reprise économique des acteurs culturels et permettre à la jeunesse de se rendre à nouveau dans les cinémas, les librairies et les manifestations culturelles maintenues. Une cagnotte spéciale d'un montant de 20 euros a été mise en place du 1er juillet au 31 août 2020.
Afin de participer au plan de relance, une cagnotte "spéciale rentrée" de 20 euros a également été mise en place de mi-septembre à la fin des vacances de la Toussaint.

Action 5 : La relance par le développement d'une bourse de l'apprentissage

1700 offres d'apprentissage proposées

La crise sanitaire a considérablement complexifié l'accès des jeunes à l'apprentissage. En réponse à ces difficultés, en l'espace de deux semaines, la Région a construit avec les CFA une bourse de l'apprentissage opérationnelle.

La bourse de l'apprentissage est un espace d'offres, d'informations et de conseils permettant aux jeunes d'accéder dans les meilleures conditions à une formation par la voie de l'apprentissage.

Depuis mai 2020, la bourse a proposé plus de 1 700 offres d'apprentissage, de tous niveaux, sur l'ensemble du territoire régional. La géolocalisation des offres permet aux jeunes, et notamment aux publics les moins mobiles, de trouver, au plus près de leurs domiciles, des offres de contrats.

Action 6 : La relance par un soutien supplémentaire à l'emploi des jeunes

Une plateforme d'offres d'emplois recensées pour les jeunes

Le contexte a rendu difficile la recherche de job ou d'emploi pour les jeunes. Or, cette activité professionnelle est indispensable, pour permettre à certains jeunes de financer leurs études, et pour préparer l'insertion dans l'emploi. Pour les aider dans leurs recherches, mais aussi permettre aux entreprises et particuliers de trouver les étudiants, la Région Centre Val de Loire et le CNOUS ont mis en place la **plateforme Jobaviz**.

Action 7 : La relance par l'innovation sociale

La Région s'engage pour l'innovation sociale sur trois ans : 500 000 euros.

Face aux impacts sur l'emploi et sur l'organisation du travail de la crise sanitaire comme le télétravail, le développement de missions courtes..., et à la précarisation de salariés et de travailleurs indépendants, il est indispensable de faciliter les initiatives pouvant répondre à ces évolutions. Les démarches collaboratives et collectives, initiées par des associations ou des entreprises peuvent ainsi permettre de faire émerger de nouveaux modèles d'organisation ou d'évoluer vers des modèles existants (CAE, GE..).

Ceux-ci doivent répondre à une prise en compte d'une meilleure responsabilité sociale et environnementale, à favoriser la création de nouveaux modes de production, de distribution ou d'échange, à offrir par le regroupement la possibilité d'accès à des offres de marchés plus conséquentes, à proposer de nouveaux services notamment aux personnes ou encore à participer à la vitalité des territoires. En proposant des projets pré-opérationnels ou opérationnels, ces initiatives doivent concourir à la création d'emplois durables et non-délocalisables, avec un regard particulier sur les personnes en situation de vulnérabilité sociale.

Action 8 : La relance par l'accélération d'un numérique responsable et inclusif pour tous

Combien de particuliers et d'entreprises n'ont-ils pas pu tirer parti de ces mesures de substitutions proposées par le numérique ? La crise a aussi mis en avant les inadaptations des secteurs au numérique. Les chiffres précis manquent mais une part non négligeable de la population reste mal équipée en matériel informatique, ne dispose pas d'une qualité de services et débit suffisants pour assurer des usages dans des conditions satisfaisantes, ou est mal formée ou dans l'incapacité d'utiliser ces technologies (illectronisme). En France, les chiffres avancés évoquent 13 millions de Français éloignés du numérique (Près de 20% de la population) ; appliqué au Centre-Val de Loire, ce taux représenterait théoriquement près de 520.000 personnes.

La souveraineté numérique passe aussi par la capacité de tous à maîtriser l'environnement numérique et donc par l'accompagnement des publics les plus éloignés du digital que la crise a révélés.

Une offre de médiation numérique pour tous sur tous les territoires de la région sera renforcée, avec un volet d'inclusion auprès des particuliers et un volet spécifique auprès des TME-PME et acteurs associatifs confrontés à des besoins immédiats d'accompagnement.

- **Développer les logiciels libres**

En matière de logiciels, la Région souhaite privilégier l'usage de logiciels libres. D'ores et déjà, la Région Centre Val de Loire est la seule collectivité à utiliser une solution libre, déployée par le GIP Recia, pour administrer à distance 40 000 ordinateurs. Les nouveaux services associés en matière de COUD, de suites bureautiques, sont aussi des solutions proposées par le monde du logiciel libre.

- **Développer l'éco-responsabilité informatique pour les lycées**

La crise a révélé et accéléré le recours au numérique dans la pédagogie, dans et hors établissement. Ainsi, la Région s'attache à accélérer le déploiement d'une politique numérique globale pour l'éducation, qui veille à ne pas creuser les inégalités et à prendre pleinement en considération les enjeux environnementaux.

Pour mettre à jour cette infrastructure informatique, la collectivité se dotera en 2021 pour les lycées, d'un schéma directeur informatique éco-responsable.

- **Des ordinateurs reconditionnés, dans un souci de respect de l'environnement**

La Région travaille également avec les acteurs de l'ESS au développement, partout dans nos territoires, d'offres permettant de donner une deuxième ou troisième vie à des ordinateurs par exemple renouvelés par des entreprises. Cette filière génératrice d'emplois permet d'offrir du matériel à des coûts particulièrement attractifs.

Action 9 : La relance par l'investissement dans les transports collectifs innovants, décarbonés et attractifs

La Région s'engage pour sauver les lignes du quotidien : 82,3 M€ en 2020/21 /22

La relance de l'économie régionale s'intègre dans une logique d'encouragement des mobilités durables sur notre territoire. Elle s'articule notamment avec la valorisation des réseaux de transports en commun, et en particulier du réseau régional multimodal Rémi, mais aussi des autres formes de mobilités durables, et en particulier du vélo.

Pour faire face aux nouveaux enjeux de mobilités sur son territoire, la Région entreprend déjà des actions nouvelles, visant à amplifier le report vers des modes moins polluants et moins coûteux pour l'utilisateur.

- **6 lignes de train sauvées avec un investissement Région/Etat unique en France de 290 millions**

6 lignes de la région étaient menacées de fermeture, par défaut d'entretien par la SNCF : Tours-Loches, Tours-Chinon, Bourges-Montluçon, Dourdan – La Membrolle, Chartres Courtalain, le Blanc-Argent. La Région Centre-Val de Loire a décidé de financer 50% des travaux, à parité avec l'Etat.

La Région Centre Val de Loire est la seule Région de France à ce jour à avoir signé un tel accord avec l'Etat et la SNCF. Elle entend, par cette décision forte, contribuer au désenclavement et au développement de ces territoires.

- **Acquisition de 32 rames de trains pour 460 Millions**

La Région s'engage pour la modernisation des rames : 40 M€ en 20/21 sur les 460 M€

La Région est en parallèle entièrement mobilisée pour améliorer la qualité des dessertes ferroviaires structurantes de son territoire, et permettant l'accès à Paris.

Depuis le 1er janvier 2018, elle est devenue l'autorité organisatrice des trains Intercités sur les lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers, devenues lignes Rémi Express, et a engagé des actions sans précédent pour en améliorer la qualité et l'attractivité.

La commande par la Région de 32 rames neuves à haut niveau de confort pour remplacer les rames Corail vieillissantes a été confirmée. Cet investissement représente un montant total de 460 M€, faisant l'objet d'un financement équivalent par l'Etat. Ces rames produites en France dans les usines Bombardier de Valenciennes, font appel à plusieurs entreprises installées dans la Région.

- **Déploiement des cars des lignes régulières Rémi en énergie verte d'ici 2028**

La Région s'engage dans les cars à énergie verte : 2,5M€ en 2021 sur les 25M€ du programme

La transition énergétique n'est plus une option, elle devient une priorité. Les transports publics ont vocation à être en pointe pour insuffler une dynamique, et accélérer le déploiement d'infrastructures adaptées.

C'est ainsi que la Région s'engage, au-delà de la réglementation qui s'impose à elle, à supprimer entièrement les motorisations diesel des véhicules circulant sur les lignes régulières de cars Rémi d'ici 2028, date de la fin des contractualisations en cours. Il s'agit d'un engagement massif, permettant donc dès 2021, d'entamer une transition globale lors **du renouvellement des matériels arrivant en limite maximale d'âge fixée par la Région (10 ans), correspondant à un surcoût d'investissement de 25 M€.**

- **Expérimentation du train hybride et du train hydrogène**

Sur les trains Rémi, la flotte figure parmi les moins dépendantes au diesel des Régions françaises (77% du parc formé par des trains électriques). Il apparaît néanmoins important de préparer d'ores et déjà la transition de ce parc, pour des rames qui atteignent actuellement leur mi-vie.

C'est pourquoi la Région finance l'expérimentation du train hybride. Elle participe également aux études en cours sur le développement de trains à batteries ou sur les conditions de déploiement du train hydrogène.

La Région travaillera au déploiement de rames innovantes légères sur une ligne spécifique de la Région, de desserte fine, en développant un système complet pour son alimentation.

- **Réalisation du centre de maintenance d'Orléans**

La Région s'engage pour l'emploi et la modernisation des transports : 60 emplois et 20M€

Afin d'entretenir ces nouvelles rames de train, la construction d'un nouvel atelier est confirmée. Il sera livré d'ici mi 2022. Il représente un investissement de 70 M€, dont 20 M€ sont couverts par l'Etat dans le cadre de l'accord sur la reprise des lignes Intercités. Il

accueillera sur Orléans 60 emplois hautement qualifiés, formés dès à présent en lien avec les écoles et organismes du territoire.

- **De nouveaux projets de pôles multimodaux**

Les projets portés par les collectivités locales, et appuyés par la Région, ont déjà permis des améliorations notables dans les conditions de l'intermodalité, notamment dans les principaux pôles régionaux : Tours, Chartres, Blois, Châteauroux (avec des travaux importants en cours pour ces derniers). D'autres projets sont en cours d'émergence à Bourges ou Orléans par exemple.

Des pôles de moindre importance ont également pu bénéficier d'actions importantes pour l'aménagement de leur parvis de gare, comme par exemple à Lamotte-Beuvron, et d'autres projets émergent également.

Action 10 : La relance par de nouveaux services et des tarifs attractifs pour le transport collectif

- **100 000 petits prix sur les trains Rémi**

A la sortie du confinement, des mesures commerciales estivales ont été mises en place. Elles ont permis d'atteindre un niveau de fréquentation d'environ 60% du trafic normal pendant l'été. Ces actions commerciales se poursuivent à l'occasion de la rentrée, notamment à destination des abonnés, pour revenir au plus vite à un niveau de trafic plus nominal.

- **La gratuité du transport scolaire appliquée depuis la troisième rentrée consécutive**

Pour le transport scolaire, les inscriptions ont pu être réalisées par les familles depuis le 4 juin, en privilégiant les inscriptions en ligne.

- **Des billets digitaux pour les cars Rémi**

La Région s'engage pour l'amélioration des services de transports : 3 M€

La dynamique de digitalisation des services aux voyageurs a été engagée dès la reprise par la Région de la compétence d'organisation des services routiers en 2017. Il s'agit en effet de proposer de nouveaux services, pour une meilleure lisibilité de l'offre existante, et pour une plus grande simplicité des parcours voyageurs, sans toutefois réduire la présence de l'humain sur le réseau.

L'application Rémi va prochainement s'enrichir pour proposer une information sur l'ensemble des circulations, y compris les trains, et pour permettre aux voyageurs d'acheter leur billet pour circuler sur l'ensemble du réseau.

Les billets digitaux pour les cars Rémi seront progressivement vendus dès le déploiement d'une nouvelle billettique pour les lignes régulières, à partir de fin 2020 et jusqu'en 2022.

Ce système permettra également un meilleur suivi de la réalité des circulations, et une information en temps réel des voyageurs.

- **Un billet numérique unique pour l'ensemble de son trajet (train, bus, vélo...)**

Au-delà, c'est toute la distribution de billets qui a vocation à franchir une nouvelle étape, en partenariat avec les réseaux urbains du territoire dans le cadre de JV Malin. Le système d'information multimodal JVMalin, utilisé pour la recherche d'itinéraires en Centre-Val de Loire, doit devenir un véritable MaaS (Mobility as a service), permettant ainsi aux voyageurs de pouvoir acheter directement son billet numérique, correspondant à l'ensemble de son trajet, sans avoir à acheter chaque ticket indépendamment pour chaque

mode de transport utilisé sur le trajet (train, bus, vélo en libre-service...). Cette mobilité sans couture dans les transports publics permettra de faciliter les usages, et d'enrichir l'offre de service par des propositions nouvelles, soit de nouvelles mobilités (vélos libre-service, covoiturage, etc), soit d'activités connexes au transport (tourisme, culture, etc).

Action 11 : La relance par le développement du Fret ferroviaire

La Région s'engage pour le FRET Ferroviaire : 4 M€ en 2020/21

Au-delà de la mobilité des personnes, la Région a fixé l'objectif de l'accroissement du transfert modal pour les marchandises, conformément à son SRADDET.

Depuis plusieurs années, la Région investit pour la sauvegarde des lignes fret de desserte fine.

Dans une logique de réduction de la production de GES, d'appui à l'activité économique, notamment pour l'exportation des céréales, la Région poursuivra la dynamique engagée pour la sauvegarde de ces lignes.

Action 12 : La relance par un plan ambitieux de mobilités vélo

La Région s'engage pour le vélo du quotidien : 7 M€ en 2020/21

- 40 M€ pour développer les réseaux cyclables du quotidien

Depuis de nombreuses années, la Région Centre-Val de Loire est leader sur le tourisme à vélo. La création d'itinéraires à vélos et de service associés a beaucoup progressé au cours des dernières années sur le territoire (6000 km de voies réalisés depuis 2015).

Pour maintenir cette trajectoire pour le cyclotourisme, La Région complètera l'ambition par de nouvelles mesures sur les mobilités du quotidien à vélo.

La crise sanitaire a en effet converti de nombreux habitants de notre région à l'utilisation du vélo pour leurs déplacements quotidiens. **40M€ seront investis pour la création de nouvelles pistes cyclables**

- 70 gares équipées de stationnement sécurisé vélos.

Dans le cadre de son plan vélos, la Région travaillera avec la SNCF à l'installation d'équipements sécurisés pour le stationnement des vélos. L'objectif est d'inciter les habitants à regagner les gares en vélo plutôt qu'en voiture individuelle à chaque fois de cela est possible.

Action 13 : La relance avec 100 projets innovants pour de nouvelles mobilités en milieu rural

Les initiatives innovantes en matière de mobilité en milieu rural bénéficient depuis 2019 d'un dispositif expérimental spécifique d'encouragement financier de la part de la Région. Il a permis de financer une dizaine d'actions, toutes adaptées au contexte spécifique identifié localement.

L'appui aux acteurs locaux, qu'ils soient publics, associatifs ou privés, a vocation à se poursuivre et à s'amplifier. La généralisation de réflexions locales (plans de mobilité

ruraux, plans de déplacements entreprises ou inter-entreprises, etc...) conduira à mettre en œuvre des actions ambitieuses, avec l'appui de la Région.

Action 14 : la relance par l'aide à la conversion d'un moteur thermique en moteur électrique

La Région s'engage pour la conversion électrique des véhicules : 250 000 €

Les technologies développées en Région Centre-Val de Loire par des acteurs du « Retrofit », qui permettent de convertir à des coûts accessibles des véhicules aux motorisations thermiques en motorisations électriques. Depuis le 13 mars 2020, cette activité est désormais cadrée et donne accès au même titre que l'achat d'un véhicule électrique à un soutien de l'Etat et ouvre la possibilité d'une prime pour les collectivités. Cette technologie régionale peut être un enjeu pour l'économie mais elle surtout une opportunité pour les particuliers qui souhaitent s'engager dans une mobilité responsable et accessible

La Région souhaite soutenir le développement de la conversion en expérimentant dès 2020 la mise en place d'une prime pour les véhicules de particuliers.

Action 15 : La relance par la création de nouvelles activités et d'emplois grâce au hangar de l'aéroport de Châteauroux

La Région s'engage pour l'emploi et l'activité de maintenance : 8 M€ en 2021 sur 23M€

Parce que l'activité aéronautique est créatrice d'emplois sur le territoire régional, notamment pour le fret aérien sur l'aéroport de Châteauroux, la Région construit un nouveau hangar géant, de 8500 m² et de 38 mètres de haut, pour développer l'activité de maintenance des avions, y compris pour les plus gros porteurs. Le chantier est en cours de réalisation et devrait être finalisé en 2021.

Action 16 : La relance par le soutien aux territoires

La Région s'engage pour l'aménagement économique, social et environnemental du territoire : 16 M€ supplémentaires

Attachée à l'équilibre entre les territoires qui la composent, la Région soutient à travers les CRST, des programmes de développement territorial, en matière économique, sociale, environnementale...

Dans le cadre de son plan de relance, la Région débloque 16 millions d'euros supplémentaires sur cette année 2020, pour mettre en œuvre des chantiers portés par les communes qui s'inscrivent dans les objectifs énergie climat du SRADDET.

Action 17 : La relance par un aménagement du territoire au service de la transition

Les orientations du SRADDET en matière de limitation de l'artificialisation des sols, de préservation de terres agricoles, du maintien des continuités écologiques et de

renforcement des capacités de production alimentaire invitent les acteurs publics à reconsidérer les pratiques en matière de consommation foncière et de production urbaine.

Les trajectoires fixées obligent à opérer rapidement une évolution vers un urbanisme qui consomme moins d'espace et mobilise moins de ressources naturelles.

- **Aménager les friches**

La Région amplifiera son soutien en faveur de la reconversion des friches qu'elle a initiée depuis plusieurs années et plus globalement pour accompagner des démarches de recyclage urbain permettant de redonner un usage à des espaces laissés vacants, soit à des fins urbaine, naturelle, agricole, et s'inscrivant dans les objectifs du SRADDET.

- **Renaturer et végétaliser les espaces urbains**

Lutter contre le réchauffement climatique nécessite également d'accorder une place plus importante à la nature en ville et campagne. En plus d'embellir les paysages et de lutter contre l'érosion des sols et les pollutions diffuses, la biodiversité offre une multitude de services et de ressources garantissant la résilience de chaque territoire. La biodiversité est en effet un capteur naturel d'émissions carbone. La Région accompagnera l'élaboration de programmes globaux (études et investissements) en faveur de la renaturation et la végétalisation des espaces urbains. Elle portera une attention particulière à la mise en place de projets de ce type dans le cadre des actions portées par les lycées, en les liant avec ses opérations d'adaptation et d'amélioration du cadre de vie (création d'îlots végétalisés, gestion des espaces verts avec la création d'une charte de l'entretien).

Action 18 : La relance par un investissement massif avec l'Etat dans 70 communes avec le dispositif des « petites villes de demain »

Conformément à l'ambition exprimée dans le SRADDET d'un aménagement équilibré du territoire, la Région souhaite agir en faveur d'un maillage urbain et rural équilibré.

Dans un contexte de crise sanitaire qui fragilise les équilibres sociaux et économiques des territoires, mais aussi qui incite de nouveaux ménages à s'installer à l'écart des grandes villes, elle souhaite renforcer les fonctions des pôles urbains et ruraux du territoire pour favoriser le désenclavement, tant économique que social d'une partie du territoire régional. La Région s'engage à conforter les dynamiques engagées d'ores et déjà par les villes Action Cœur de ville, et confirme son souhait d'une solidarité en direction des pôles de taille plus petite et qui fournissent des services et équipements de proximité indispensables pour le développement économique, social et durable de ces territoires.

Dans ce cadre, la Région et l'Etat s'engageront dans le **dispositif "petites villes de demain"** pour mettre en mouvement ces petites villes qui exercent des fonctions de centralité et qui présentent des signes de fragilité, pour les accompagner dans leurs programmes globaux de revitalisation.

Action 19 : La relance par la montée en compétences des territoires en faveur de la transition écologique et énergétique

La résilience des territoires face aux enjeux écologiques, en particulier climatiques, suppose l'accélération de la prise de conscience de l'épuisement des ressources.

Cette approche stratégique nécessite de partir des territoires et de démarches intégrées, mobilisant différentes politiques publiques articulées dans **une approche systémique**, dans la mesure où la transition des territoires interroge des champs très variés tels que la sobriété énergétique, la mobilité, la biodiversité, l'alimentation, les modes de production, les déchets, les usages numériques ... et d'une manière transversale les modes et

habitudes de vie et de consommation des habitants et les modes d'organisation des entreprises et des acteurs publics.

Le réseau Oxygène va contribuer à mettre en mouvement les acteurs locaux pour intensifier la transition des territoires : organisation de séances de sensibilisation, accompagnements collectifs pour passer à l'acte, mise en relation des territoires/acteurs pionniers pour des transferts d'expériences,

Action 20 : La relance avec 100% du territoire régional couvert en très haut débit et un réseau de fibre noire.

La Région s'engage dans le 100% THD

La crise sanitaire et le développement des usages numériques, en particulier le télétravail, ont montré le caractère indispensable de la couverture numérique du territoire.

Le programme de couverture de 75% de la population, lancé en 2012 avec l'appui essentiel de la Région, a permis d'accompagner tous les projets. Désormais, la cible de couverture de 100% de la population est engagée ; cette seconde étape décisive est complexe car elle vise un habitat diffus et donc des coûts de travaux plus élevés que sur la première phase.

Sur l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, l'opérateur TDF finance à 90% la couverture intégrale du territoire. Dans le Loiret, le Département a voté une nouvelle DSP fin 2019 financée à 100% par le délégataire (SFR) qui couvrira tout le département. En Eure-et-Loir, le SMO Eure-et-Loir Numérique a confié la couverture intégrale à SFR sans mobilisation de financement public.

Dans le Cher et l'Indre, les objectifs sont de déployer les 86.000 prises restantes sur Indre et Cher (dont 36.000 dans le Cher et 50.000 dans l'Indre). La subvention publique potentielle est estimée à 117 M€.

Ce projet est soutenu par des financements publics et la Région, avec l'appui de l'Europe, se mobilise pour contribuer à l'achèvement du réseau très haut débit régional.

- Création d'un réseau de fibre noire dédié à l'éducation

La Région s'engage pour le numérique sécurisé avec la fibre noire : 8 à 12 M€

Face à des usages numériques croissants, la Région souhaite se doter d'un réseau de fibre noire dédié à l'éducation et à la recherche, permettant de disposer de débits internet ne limitant aucune pratique pour l'ensemble des lycéens, des personnels des lycées (équipes administratives et pédagogiques), des étudiants et des personnels des universités. A ce stade, le projet de déploiement de cette infrastructure est estimé entre 8 à 12 M€. L'étude de préfiguration livrera ses résultats en janvier 2021 et permettra un déploiement immédiat et rapide.

Action 21 : La relance par le soutien au développement d'un réseau de tiers-lieux

La Région amplifie son soutien aux réseaux des tiers-lieux dans la continuité du travail qu'elle conduit déjà depuis plusieurs mois, par exemple auprès des tiers-lieux culturels et numériques.

Pour ce faire elle contribuera à la structuration et à la visibilité de ces espaces hybrides qui maillent le territoire et dont l'ambition est de contribuer à la construction de réponses innovantes aux nouveaux besoins des populations qui s'expriment sur le territoire régional. Elle accompagnera aussi la professionnalisation des équipes et des projets pour leur

assurer une plus grande pérennité. Et elle animera également et au plus près des territoires les dynamiques qui permettront l'émergence et le renforcement des synergies entre les tiers-lieux et les autres acteurs du territoire pour inscrire ces nouveaux espaces de transformation sociale dans les réseaux économiques, de l'éducation, du social, de la culture, de la médiation numérique, etc. Ce travail devrait concerner une cinquantaine de structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire, pour l'essentiel sous forme associative.
Il s'appuiera enfin sur la mise en réseau des FAbsLABs.

Action 22 : La relance avec un investissement massif dans l'offre médicale et l'accès aux soins

Au plus fort de la crise, la Région a porté un soutien particulier aux 1135 étudiants **infirmiers et aide-soignants avec une aide exceptionnelle de 1000 € et la gratuité des transports** en reconnaissance à leur engagement dans les hôpitaux et les EHPAD.

La crise sanitaire qui frappe notre pays rappelle avec brutalité l'enjeu primordial de l'accès, pour l'ensemble des citoyens, à une offre de soins de qualité dans tous les territoires. Depuis 2006, la Région Centre-Val de Loire a fait de cet enjeu une priorité régionale. En novembre 2019, la Région Centre-Val de Loire a initié, avec tous les partenaires, une nouvelle étape d'engagements ambitieux pour garantir l'accès aux soins de tous sur tous les territoires.

- **Les premiers médecins salariés dans les prochains mois**

La Région s'engage pour l'accès aux soins pour tous avec le Gip Santé : 600 000 €

5 Centres de Santé verront le jour dans les mois prochains, à Toury, à Beauce-la-Romaine, à Jargeau, à Eguzon, et encore au Châtelet-en-Berry. Sur ces communes, au-delà de candidatures spontanées parvenues à la Région, des annonces vont être publiées par notre prestataire RemplaFrance, bien référencé auprès des professionnels de santé, afin de procéder aux premiers recrutements de médecins et de secrétaires médicaux.

- **L'augmentation des quotas pour les formations sanitaires**

La Région s'engage dans l'augmentation des formations sanitaires et sociales : 2,6 M€ supplémentaires aux 49,5 M€ en 2021

Dans le cadre de la plate-forme 100% Santé, au titre de ses compétences en matière de pilotage et de financement des formations sanitaires et sociales, la Région Centre Val de Loire s'est engagée à augmenter de 25% le nombre de personnes formées sur 5 ans.

Dès cette rentrée 2020 :

- o **71 places d'étudiants infirmiers supplémentaires.** Le nombre de places pour la formation d'infirmier a été porté à 1 500 (+300 places).
- o **51 places supplémentaires d'aides-soignants.** Le nombre de places pour la formation d'aide-soignant a été porté à 1 400 (+ 250)

- **125 maisons de santé pluridisciplinaires**

Forte de 107 structures d'exercice regroupé financées à ce jour, réunissant sur un même site plusieurs professionnels de santé, la Région Centre-Val de Loire souhaite continuer, aux côtés de l'Etat, les efforts entrepris avec un objectif à terme de 125 structures sur l'ensemble de la région.

- **Le déploiement d'outils de télémédecine partout sur le territoire.**

Par ailleurs, les professionnels de santé ont pu appréhender lors du printemps écoulé, l'intérêt crucial de la télémédecine. En effet, si l'on a pu constater une explosion du nombre de téléconsultations durant le confinement, il apparaît que le nombre de médecins utilisateurs reste très haut depuis le déconfinement.

La Région souhaite donc renforcer le déploiement de la télémédecine.

Action 24 : La relance par l'accélération de la transition énergétique

La transition écologique permet d'accroître l'attractivité du territoire et vise à renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Des investissements significatifs sont indispensables pour que le Centre-Val de Loire effectue sa transition vers un modèle énergétique plus sobre, plus efficace et qui mobilise les énergies renouvelables. Cette trajectoire s'inscrit dans la cible de l'Union Européenne 2050.

Afin de répondre aux dynamiques existantes, en construction ou en devenir sur la transition énergétique dans les territoires, la Région épaulera les initiatives citoyennes dans leurs différentes phases. Le développement des énergies renouvelables est un enjeu de résilience des territoires, mais aussi d'indépendance énergétique. La Région souhaite structurer des systèmes énergétiques territoriaux (SET) en s'inspirant du modèle des Projets Alimentaires de Territoires (PAT).

- **Développement des Energies renouvelables**

Considérant l'urgence et l'ampleur du défi climatique et énergétique, la Région Centre-Val de Loire fait le choix d'un objectif ambitieux inscrit dans le SRADDET : celle d'une région couvrant ses besoins énergétiques à 100% par des énergies renouvelables et de récupération, en 2050.

- **Création de deux nouvelles Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC)**

La Région s'engage pour le climat : 250 000€

Afin de compléter le réseau régional des Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC), la Région favorisera la création de 2 nouvelles ALEC, dans les départements du Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir en apportant un soutien initial, puis en prévoyant des moyens pérennes.

- **Mise en place d'un Fonds Energies renouvelables**

L'atteinte des objectifs du SRADDET passe nécessairement par la massification de la production d'énergie renouvelable sur le territoire régional.

De nombreux dispositifs existent mais ne mobilisent pas encore toutes les ressources disponibles sur le territoire. Dans le cadre de la COP, des acteurs régionaux s'engagent à apporter de nouvelles solutions ou accroître les moyens d'accompagnement existants.

En matière de financement, il apparaît indispensable de pouvoir amplifier l'accompagnement en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des sociétés (projets de méthanisation, projets de production éolienne ou photovoltaïques, projets hybrides innovants...).

La Région souhaite intervenir aux côtés des acteurs régionaux, en s'appuyant sur des sociétés d'investissement existantes ou à travers la mise en place « d'un fonds ENR », société de capital-risque, auquel d'autres acteurs publics et privés pourraient être associés.

- **Fin 2020, 100% de la Région couverte par des Contrats énergies renouvelables**

La Région Centre-Val de Loire a toujours soutenu les installations de bois-énergie, géothermie et solaire thermique. Fin 2018, 8 Contrats Objectifs territoriaux ont été signés, ce qui permet de couvrir 42 % des communes de la région.

Ces COT sont appelés à être généralisés et s'accélérer, ce qui amène une couverture du territoire à hauteur de 100% fin 2020.

- **Une mission confiée à la Chambre d'agriculture pour intensifier les projets de méthanisation**

Le développement de la méthanisation s'inscrit dans le cadre d'une hiérarchisation des modes de traitement des déchets : la méthanisation est ainsi envisagée après la prévention, la valorisation par l'alimentation humaine et animale ainsi qu'après la valorisation industrielle.

Les Appels à projets depuis 2009 ont permis de soutenir 32 projets pour un montant d'aide de 11,5 M€ et un investissement total de 93 M€. Pour renforcer la dynamique de la filière, une mission d'animation a été confiée à la chambre régionale d'agriculture.

- **70 projets de méthanisation lancés en 2020**

Dans le cadre de la relance, la Région se mobilisera avec l'ADEME et l'Europe pour permettre la mise en œuvre d'un programme de 70 unités de méthanisation à l'échéance 2027 qui ouvrira des perspectives à la diversification pour l'agriculture. Ces unités permettront également aux collectivités de valoriser les bio-déchets dans une logique d'économie circulaire.

La coalition méthanisation développée dans le cadre de la COP permettra par ailleurs de faire émerger de nouveaux projets. Le fonds ENR précité pourrait ainsi accompagner l'émergence des projets.

- **Promotion de la géothermie**

En lien avec le BRGM et l'ADEME, la Région s'est engagée dans la promotion de cette énergie renouvelable dotée d'un important potentiel en région, encore largement inexploité. Les actions portent tant sur l'aide à l'investissement que sur la diffusion d'informations sur la structuration de la filière professionnelle et la montée en compétences des différents acteurs. La Région co-finance avec l'ADEME une mission régionale

d'animation afin de constituer un centre de ressources avec des outils mutualisés à l'échelle nationale.

La coalition géothermie développée dans le cadre de la COP permettra par ailleurs de faire émerger de nouveaux projets. Le fonds ENR précité pourrait ainsi accompagner l'émergence des projets.

- **Une production d'électricité via des panneaux photovoltaïques à l'échelle d'un quartier**

Au travers d'un partenariat en construction avec ENEDIS, l'ADEME et la Banque des Territoires, la Région souhaite un développement de la production d'électricité via des panneaux photovoltaïques à l'échelle d'un quartier, incluant un lycée comme support de production et comme un des auto- consommateurs. Ce projet de boucle énergétique locale vise à être reproductible sur plusieurs lycées et d'autres bâtiments éducatifs.

Action 25 : La relance par la protection de la biodiversité remarquable

La protection de la faune et de la flore, et plus globalement la préservation de la nature, contribue au maintien des ressources essentielles : la protection des ressources en eau par la restauration des rivières et des milieux humides, l'alimentation en maintenant des milieux agricoles vivants et fonctionnels, mais aussi pour la santé en permettant l'accès aux milieux naturels pour les activités de loisir.

L'investissement dans les milieux naturels stimule l'emploi car ces travaux mobilisent une ingénierie spécialisée pour leur conception et nécessitent une main d'œuvre pour leur mise en œuvre. C'est un emploi de proximité et non délocalisable.

Il est également un facteur de développement de nouveaux métiers et de nouvelles filières. Des entreprises locales de travaux publics ont ainsi acquis au fil du temps une réelle expertise pour le reméandrage de cours d'eau ou pour le démantèlement des barrages par exemple.

La valorisation de la biodiversité remarquable est un facteur de valorisation de nos territoires. Elle conforte la dimension patrimoniale de la Région : nature et culture l'exceptionnelle rencontre. Elle répond également à une demande sociétale des populations pour vivre dans des campagnes vivantes et riches de nature.

La Région se mobilisera avec l'État et ses Agences de l'eau et l'office de la biodiversité pour renforcer ces investissements dans la biodiversité et les milieux. L'ARB mobilisera les collectivités pour inscrire des projets dans les CRST.

Action 26 : La relance par l'accélération de la rénovation énergétique avec 1600 prêts accordés aux particuliers et aux copropriétés

100% de la région couverte par un service local d'accompagnement à la rénovation énergétique (PTRE)

Le marché actuel de la rénovation énergétique du segment « résidentiel » présente un chiffre d'affaires estimé à 320 M€ par an en région. Avec un objectif de 20 000 logements rénovés par an, ce chiffre d'affaires pourrait s'élever à 600 M€/an avec 8 400 emplois nécessaires à la réalisation de ces travaux ; ces données ne concernent que les travaux relatifs à la performance énergétique (isolation, remplacement des ouvrants, chauffage, ventilation...). Pour aider les ménages à s'engager dans cette voie, la Région va financer les diagnostics thermiques et soutenir les projets de rénovation. Dans le parc public social,

les travaux réalisés génèrent en moyenne une baisse de quittance de 12 % pour les locataires.

La Région a signé une convention avec l'État et l'ADEME pour mobiliser 10M€ de certificat d'économie d'énergie dès maintenant sur son territoire et sur 3 ans.

La Région s'engage dans l'accélération de la rénovation énergétique : 4 M€ en 2021

Pour aller plus loin, la Région a créé une **Société d'économie mixte pour la rénovation énergétique des logements** avec les collectivités, les banques et d'autres acteurs privés. Dotée d'un capital de plus de 2M€ dès sa création, la Société de tiers financement offrira au particulier un accompagnement technique et financier pour rénover son logement de manière globale et performante. La SEM proposera dès la fin de l'année 2020 une offre de diagnostic de la performance énergétique des logements, puis un accompagnement technique pour choisir les entreprises et réaliser les travaux. Cette offre sera complétée au cours de l'année 2021 par une offre de prêts dont les mensualités seront pour tout ou partie couverte par les économies réalisées sur la facture de chauffage.

Action 27 : La relance par les actions inédites pour le climat

- **Création d'un budget participatif citoyen « Ma solution pour le climat et la justice sociale »**

La Région s'engage pour un budget participatif climat : 400 000 €

Dès le début de l'année 2021, la Région va mettre en œuvre un budget participatif citoyen « Ma solution pour le climat et la justice sociale », par lequel elle va soutenir des projets portés par des citoyens ou par des acteurs publics ou privés qui visent à faire émerger et mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes en matière d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique. Il visera à soutenir des projets à caractère expérimental ou innovant en matière par exemple de mobilité, de biodiversité, de gestion de l'eau ou des déchets, d'alimentation, d'économie d'énergie, de sensibilisation et de formation.

- **Construction d'un budget climat**

La Région s'engage pour un budget régional Climat : 150 000€

La Région s'est dotée d'un Bilan carbone de la Collectivité et son équivalent au niveau du territoire, qui vont constituer des outils de pilotage en termes de suivi et d'évaluation pour la COP régionale. Pour continuer à consolider une démarche globale et transversale, la Région souhaite aller vers la construction d'un budget climat, c'est-à-dire l'évaluation du budget régional, ligne par ligne, en fonctions d'indicateurs qui permettent d'apprécier si ce qu'elle englobe est favorable ou défavorable au climat. La Région lancera dès le 4ème trimestre 2020 une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (150 000 €) pour cette démarche.

- **Elargissement des dispositifs "Jeunesse pour le climat"**

La Région s'engage pour la jeunesse et le climat : 100 000 €

De fortes mobilisations des jeunes pour le climat ont eu lieu sur toute la planète, en France et dans notre région. La Région a souhaité être au plus près des jeunes en développant divers dispositifs, certains ouverts à tous et auxquels les jeunes ont pu participer (panel citoyen, réseau de COPérateurs, ...) et d'autres plus spécifiques pour les jeunes. Ainsi, la Région complétera son action en élargissant sa dynamique par le biais d'un réseau de Volontaires pour le Climat "Jeunesse pour le climat" dans le cadre de 100% actions éducatives.

Action 28 : La relance par la solidarité ici et ailleurs

La Région s'engage pour les solidarités locales et internationales : 400 000€

La Région pérennisera l'appel à micro-initiatives citoyennes de solidarité, lancé lors de la période de confinement. Elle souhaite soutenir ainsi les très fortes dynamiques des citoyens qui ont permis d'apporter une aide aux personnes les plus fragiles lors de la crise sanitaire et sociale sans précédents.

Dans le cadre de sa politique de coopération, la Région entend par ailleurs soutenir des initiatives de solidarité internationale post-Covid.

Action 29 : La relance par le soutien aux acteurs de la culture et du sport

La Région s'engage pour la culture en danger : 1,25M €

- **Un fonds exceptionnel de soutien d'urgence de 1M€ pour les acteurs de la culture**

Afin d'accompagner les acteurs de la culture et du patrimoine, l'exécutif régional a décidé la création de ce fonds qui a pour objet, d'une part, d'aider les acteurs du monde des arts, de la culture et du patrimoine à pérenniser leurs activités, et d'autre part, à contribuer à la relance des actions et des filières.

Cette intervention comprend deux axes, le premier et le plus large doit contribuer à la pérennisation de l'activité, il est ouvert à toute personne/structure physique ou morale. Le deuxième axe relatif à la relance de l'activité est aujourd'hui fléché vers les structures et artistes, auteurs.

- **Les subventions maintenues en totalité pour le sport et la culture**

La décision a été prise immédiatement après la mise en place du confinement de venir en aide aux acteurs de la culture et du sport. Dès le mois de mars, l'exécutif a veillé à échanger avec l'ensemble des acteurs culturels et sportifs des différents secteurs afin d'être à l'écoute de leurs préoccupations et difficultés. La Région a pris l'engagement de préserver la totalité des subventions régionales prévues dans le budget révisé des structures.

- **L'aide aux collectivités territoriales maintenue dans le cadre des projets artistiques et culturels de territoires**

100% des subventions versées

Face au prolongement du confinement, au durcissement de la crise et à l'inquiétude croissante des acteurs culturels, l'exécutif régional a annoncé le versement de la totalité des subventions prévues dans le budget prévisionnel des structures.

- **Lancement d'un appel à projet dédié au thème de la transition écologique et la résilience**

Cet appel à projet, qui s'inscrit dans les démarches de soutien à la culture, s'adresse aux créateurs qui souhaitent porter des projets artistiques et culturels autour des thèmes de l'écologie, de la nature et de la résilience. Doté de 250 000 euros, cet appel pourra contribuer au programme des Nouvelles Renaissances.

II. LA RELANCE POUR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

Au-delà de l'intervention massive et rapide pendant la crise au printemps, la Région Centre Val de Loire s'engage dans l'accompagnement de la relance.

Trois priorités articulées pour notre région : faire de la transition écologique le levier d'un nouveau développement, sécuriser et accompagner les entreprises au cœur des transitions, défendre l'emploi de nos habitants et la vitalité des territoires de notre région.

Action 30 : La relance par le soutien réactif et ciblé aux TPE et PME face à l'urgence

La Région s'engage pour soutenir les entreprises et l'emploi face à la crise : 47M€
--

Dès les premiers jours de la crise, la Région Centre-Val de Loire, avec son agence Dev'up, a lancé, dans le cadre d'une concertation permanente avec les acteurs économiques, l'Etat, l'Europe et les partenaires tels que les Chambres Consulaires, la BPI, la Banque des Territoires..., plusieurs dispositifs très réactifs, agiles et ciblés, permettant de lutter efficacement contre les effets dramatiques du Covid 19.

En parfaite coordination avec les filières, la Région a ainsi engagé dans le cadre de ses compétences économiques, un effort inédit, afin de soutenir à toutes les étapes des TPE et des PME dans leurs difficultés face à la crise.

Ces dispositifs sont pour la plupart poursuivis et même amplifiés dans le cadre du plan de relance :

- **16M€ pour le Fonds de solidarité sur les volets 1 et 2, dont 2,2 M€ de subventions pour 711 entreprises dans le cadre du volet 2** instruits par la Région. Les activités principalement bénéficiaires sont la restauration pour 50% des dossiers, le commerce de détail et de gros 33%, et le bâtiment 12%,
- **2 millions de masques pour permettre la reprise économique,**
- **2,3 M€ de prêts pour 60 entreprises auxquels s'ajoutent dès septembre 4M€ pour le dispositif Cap Rebond de BPI,**
- **5,11 M€ pour le soutien aux investissements productifs des entreprises,**
- **1M€ pour les actions d'accompagnement des entreprises portées par les chambres consulaires.**
- **2 M€ pour le Fonds de prévention des entreprises en difficultés** avec fin août déjà 125 emplois sauvés, 21 entreprises aidées
- **2 M€ pour le soutien aux entreprises dans le cadre de l'appel à Projet Stop Covid,**
- **1 M€ pour le soutien aux micro-entreprises dans le cadre du Fonds de prêt d'honneur de l'ADIE,**
- **12,5 M€ pour le Fonds Renaissance porté par La Région Centre – Val de Loire a créé avec la Banque des Territoires et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires.** En trois mois, 2,6M€ ont déjà été versés à **165 entreprises pour 600 emplois sauvés ou confortés** et notamment dans les filières du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation. Une aide additionnelle définie par une augmentation du taux d'intervention de 20% si les investissements formulés par le plan de redémarrage s'inscrivent dans les objectifs de la COP Régional

Action 31 : La relance par le soutien aux entreprises et aux filières face aux mutations

- **1,5 M€ d'euros pour renforcer les fonds propres dans les reconversions des PME avec « opportunités Régions 3 »**

La Région s'engage pour la reconversion des entreprises : 1,5M€

Pour les consolider sur le long terme, certaines entreprises vont devoir renforcer leurs fonds propres, et le capital-risque apparaît comme une des solutions.

A cette fin, il est proposé de souscrire dans un nouveau fonds d'investissement spécialisé dans le retournement. Ce fonds appelé "Opportunités Régions 3" (OR3) succède au fonds "Opportunités Régions 2", dont la Région avait souscrit 1,5M€ en 2014 et est donc destiné aux opérations de capital retournement sur des PME françaises de tous secteurs et connaissant des difficultés économiques, financières ou de gouvernance nécessitant une restructuration capitalistique, un renforcement en fonds propres et/ou une restructuration de la dette avec un accompagnement managérial.

Il est proposé, dans le cadre de ce Plan de relance régional, de souscrire 1,5M€ sur le fonds Opportunités Régions 3 de Sofimac Régions.

- **Création d'un Fonds de soutien de 3 M€ pour renforcer les fonds propres des PME confrontées aux défis des transformations**

La Région s'engage pour accompagner les PME dans leurs transformations : 3 M€

La Région Centre Val de Loire et la BPI souhaitent déployer un nouveau dispositif destiné à renforcer les fonds propres des PME. L'objectif du Fonds de Soutien est de participer au financement du redéploiement d'entreprises qui ont été confrontées à un arrêt brutal d'activité. Il pourrait prendre la forme de prêts participatifs plus adaptés à la taille de ces entreprises. Une attention particulière sera portée aux entreprises du tourisme pour accompagner leur développement et leur préparation aux défis et transformations qui les attendent (transformation digitale, écologique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment la clientèle internationale).

L'intervention de la BPI s'accompagne d'un diagnostic digital et d'un diagnostic sur les enjeux liés au climat dans les deux mois suivant l'investissement.

-Création d'un fonds d'expérimentations aux transitions numériques et écologiques

1,1 M€ pour accompagner les entreprises dans les transitions numériques et écologiques

La Région et la Banque des Territoires ont mené une étude en 2020 autour d'un dispositif de soutien aux expérimentations territoriales en faveur des transitions numériques et écologiques.

Le dispositif d'accompagnement intégré se décline en quatre axes d'intervention :

- o Guichet unique : disposer d'un point d'entrée pour les porteurs de projets (privés comme publics) : analyse technique, faire le lien avec le/les territoires qui peuvent exprimer des besoins ; apporter des opportunités,
- o Ingénierie : accompagner les projets tout au long de la phase d'expérimentation (analyse, montage, test, retour d'expérience)
- o Acculturation territoriale : les territoires ne sont pas tous au même niveau de maturité sur l'innovation et l'expérimentation, et il est nécessaire de pouvoir les

accompagner pour leur permettre de développer des stratégies et d'accueillir des projets.

- Financement (fonds d'expérimentation) : financer des projets d'expérimentation par des avances remboursables ou des subventions qui permettraient de couvrir une partie des coûts de la période d'expérimentation.

- **1,143 M€ pour lancer un accélérateur régional à destination des chefs d'entreprises**

La Région s'engage dans un accélérateur régional : 1,143 M€

Dans le cadre du plan de relance régional, une 3^{ème} promotion de l'accélérateur régional va être lancée avec un groupe d'une quinzaine d'entreprises. En intégrant ce programme, le dirigeant bénéficie d'un diagnostic 360° de l'entreprise, de deux modules de conseils spécifiques à la relance économique et à la décarbonation des activités, de huit séminaires collectifs de formation de deux jours et de toute une dynamique de réseau. Pendant les deux ans, un suivi personnalisé est mis en place pour chaque entreprise.

- **10 000 entreprises accompagnées par un conseil personnalisé face aux risques et aux mutations**

La Région s'engage pour aider les chefs d'entreprises : 70 000 €

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Chambres de Commerce et d'Industrie sont mobilisées dans le soutien aux entreprises.

Le principe est d'examiner la situation de l'entreprise, d'identifier les risques majeurs et de l'orienter vers un accompagnement spécifique. Pour cela, l'entreprise bénéficie d'un conseil personnalisé, de 1 à 3 jours. Ces programmes des CMA et CCI sont financés par la Région et l'Europe.

Par ailleurs, dans chaque département, un Groupement de Prévention Agréé (GPA) vient en aide aux chefs d'entreprises de TPE/PME en situation de difficultés. 70 000 € sont ainsi proposés en DM2 dans le cadre de ce plan de relance régional afin d'aider 250 chefs d'entreprises.

- **Un soutien aux entreprises dans la conquête des marchés étrangers**

La crise sanitaire constitue un choc sans précédent pour les entreprises exportatrices. Il est essentiel de ramener massivement les ETI et PME vers les marchés étrangers.

Le programme V.I.E est fragilisé par les difficultés de circulation liées à la crise sanitaire. Plus encore, sa dynamique sera fortement menacée si les exportateurs tardent à repartir sur les marchés.

Une prise en charge substantielle des coûts de prospection (coût de préparation et de participation à des opérations collectives, accès à des prestations individuelles d'accompagnement export ou au V.I.E) est indispensable. La Région proposera un bonus RH aux entreprises ayant recours à des V.I.E.

Ce dispositif s'applique aux nouvelles missions V.I.E, engagées pour la relance au sein de PME et ETI françaises, avec un forfait de 5 000 euros par V.I.E, limité à 2 V.I.E par entreprise.

- **Un soutien aux entreprises pour participer à des salons internationaux**

Les salons constituent souvent la première marche des PME pour accéder à des marchés à l'exportation. La suppression et le report de plus de la moitié d'entre eux pénalise fortement et fragilise les PME qui avaient commencé à investir certains marchés. Pour faciliter le retour des PME sur ces salons, la Région renforcera les capacités d'intervention de Dev'up afin qu'elle puisse ajuster les frais de participation des PME ou accroître ses surfaces pour accueillir davantage d'entreprises.

Action 32 : La relance par les relocalisations industrielles et le développement d'une industrie 5.0

L'engagement de la Région Centre-Val de Loire dans une relocalisation déterminante pour notre économie régionale, s'inscrit dans la prise en compte de nouveaux paradigmes qui amplifient les dynamiques de l'Industrie 4.0. Ainsi, si le défi des transformations technologiques reste au cœur des stratégies les dimensions de relocalisation, de transition environnementale et de la place de l'Homme sont autant d'enjeux qui se posent dans le développement d'une nouvelle industrie 5.0.

- **Développer une offre de services pour répondre aux besoins des entreprises souhaitant relocaliser leur approvisionnement et leur production,**

La Région Centre-Val de Loire déploiera via Dev'up une offre de services qui vise à accompagner les entreprises pour :

- Repositionner leurs stratégies et accompagner le pivotement d'activités,
- Relocaliser et décarbonner leur chaîne d'approvisionnement,
- Financer leur développement/ leur diversification,
- Déployer des innovations et de nouveaux partenariats afin d'être en mesure de cibler des marchés à fort potentiel de croissance,
- Identifier des opportunités de marché à partir d'une veille stratégique définie en fonction des capacités financières, technologiques et humaines,
- Relayer les opportunités d'implantation et de développement en Centre-Val de Loire avec le **site Internet Invest remanié**,
- Accompagner les porteurs de projets de relocalisation (contacts utiles, aides...) avec le site d'immobilier d'entreprises **Setting'Up**.
- Sensibiliser et former les acteurs, sous la forme d'ateliers thématiques notamment, en s'appuyant sur les réseaux de DEV'UP comme l'Université des développeurs (400 membres) ou du groupe Ambasad'Up (109 chefs d'entreprise du Centre-Val de Loire),
- **Mobiliser le pôle Politiques européennes et innovation** dans cette stratégie de relocalisation. Il aura notamment pour mission de trouver des repreneurs et investisseurs en Europe mais aussi d'élaborer une stratégie d'accompagnement des entreprises engagées dans un projet de relocalisation.

- **Un appui en intelligence économique et conseil stratégique**

La Région s'engage pour l'intelligence économique : 100 000 €

Dans ce nouveau contexte économique mondial induit par l'épidémie de Covid-19, plusieurs filières régionales, telle que - **l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, la logistique ou encore le numérique**, - ont déjà exprimés des besoins pour trouver de nouveaux réseaux de fournisseurs et de sous-traitants, fiables et de proximité, afin de renforcer leur capacité de production.

La Région Centre-Val de Loire a décidé de se doter d'une compétence additionnelle et de ressources informationnelles et stratégiques complémentaires en ayant recours à un **prestataire en intelligence économique et conseil stratégique**.

Le prestataire apportera l'appui stratégique et des conseils personnalisés à forte valeur ajoutée nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de projets de relocalisation, de repositionnement ou pivotement de l'activité.

- **Une mission pour l'accompagnement des entreprises dans les mutations**

Les services de la Région se dotent également d'une nouvelle compétence à travers la création d'une mission dédiée à l'accompagnement des entreprises en mutation. Grâce à un travail de veille construit avec l'ensemble des partenaires, la Région accompagnera individuellement chaque entreprise dans ses démarches, afin de sauvegarder nos emplois.

- **Soutenir l'évolution technologique et les transitions numériques, écologiques et sociales de 250 PME et ETI**

La Région s'engage pour le développement de l'industrie 5.0 : 4,6 M€

La Région, avec l'Etat, souhaitent, dans le cadre du programme régional **Industrie du futur**, accélérer l'appropriation, par les entreprises industrielles, des nouvelles solutions de l'industrie du futur. Cet accompagnement porte en particulier sur les enjeux de la décarbonation du numérique, de la performance de la supply chain, de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Ce programme vise à accompagner 250 PME et ETI dans cette transition d'ici 2022.

Action 33 : La relance par l'accélération des transitions écologiques et énergétiques de l'économie

- **Construction d'un écosystème régional d'accompagnement de la transition écologique et énergétique de l'économie**

o **400 développeurs économiques formés à la transition**

Aujourd'hui, plus de 400 développeurs accompagnent quotidiennement les entreprises créées ou en création au sein du territoire régional. Ces développeurs, issues de structures variées, n'ont pas systématiquement les compétences requises pour accompagner les entreprises en ce domaine. Des séminaires de sensibilisation ont déjà été initiés et constituent une première étape primordiale.

La Région et Dev'Up souhaitent aller plus loin, et s'engagent à coordonner avec les autres structures concernées la construction et la mise en œuvre d'un plan de formation auprès des 400 développeurs du territoire régional.

o **Création d'un guichet unique d'aide au financement et d'ingénierie de la transition écologique pour les entreprises, s'appuyant sur une offre de service portée par Dev'up et un réseau d'opérateurs conseils. Cette action pourra s'appuyer sur le dispositif Diag Eco Flux, qui permet un accompagnement personnalisé pour réduire la facture énergétique et sa production.**

- o **Mise en œuvre de contrats de conversion pour les filières régionales et les entreprises souhaitant s'engager dans la résilience de leurs activités**

La Région s'engage pour la transition écologique et énergétique des entreprises : 450 000€

La Région souhaite accompagner les filières et les entreprises de son territoire dans la transformation écologique de leurs activités. Les contrats de conversion écologique permettent un engagement commun autour d'un diagnostic, d'objectifs et de moyens. Cette approche globale vise à :

- Identifier les filières les plus exposées : sous-traitance automobile, aéronautique, plasturgie...
- Construire un diagnostic et une stratégie de conversion (activités cible d'utilité écologique et sociale, prise en compte des enjeux de relocalisation, de l'économie circulaire, implication dans des dynamiques d'écologie industrielle et territoriale, choix investissements à réaliser, accès aux marchés...)
- S'appuyer sur les savoir faire des salariés et mobiliser les outils de la formation continue
- Mettre à disposition des ressources d'ingénierie : conseils pour le diagnostic conversion et pour l'élaboration des stratégies de conversion.

La Région engagera, à travers notamment les fonds européens une dynamique forte pour mettre en œuvre cette politique structurante.

- **Accélérer le développement de l'écologie industrielle territoriale (EIT)**

La Région s'engage pour le développement de l'Écologie Industrielle des Territoires : 200 000€

La démarche expérimentale d'écologie industrielle et territoriale (EIT) est engagée sur sept Zones d'activités (Bourges, Epernon, Châteauroux, Amboise, Loches, Vendôme, et Ormes/Saran/Neuville-aux-Bois), avec pour objectifs de :

- Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en les impliquant dans la transition énergétique, le défi climatique et le déploiement de l'économie circulaire.
- Favoriser les synergies entre entreprises et acteurs d'une même zone d'activité et encourager le partage d'expérience entre les acteurs économiques de la région afin d'en développer la richesse économique.

Sur les 7 zones, 500 visites d'entreprises ont été réalisées et plus de 30 réunions collectives ont été organisées afin de présenter la démarche EIT, aider le chef d'entreprise à changer de regard, à comprendre les enjeux de l'économie circulaire.

La Région, à travers les outils de sa politique de développement économique, amplifiera son action en développant l'articulation et la structuration de l'EIT.

- **Accélérer le déploiement de l'économie circulaire**

Le réemploi, la réutilisation et la réparation permettent de réduire la quantité de déchets générés. Potentiellement générateur d'emplois locaux, il intègre les enjeux de

structuration d'une filière sur le territoire régional en termes d'approvisionnement, de sensibilisation et de changement des comportements...

L'ADEME et la Région accroissant leur soutien aux acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation. Les deux catégories prédominantes de déchets que sont les déchets du BTP et le plastique seront prioritairement ciblées.

- **Accélérer l'engagement régional en faveur de l'économie de la fonctionnalité**

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération, encore appelée « innovation par les services », consiste à développer une offre proposant d'utiliser un service plutôt que posséder un produit, elle favorise donc l'usage par rapport à la possession.

De nombreux acteurs de la région sont engagés pour faire de notre territoire une région innovante sur les questions de l'économie de la fonctionnalité. Un collectif collabore en ce sens dans le cadre de la plateforme régionale de l'Economie de la fonctionnalité par l'innovation et la coopération, « prEFics».

Par ailleurs, l'ADEME lance au niveau national un programme d'accompagnement des territoires sur ce sujet, dans une démarche collective de recherche action, associant un conseil scientifique, une communauté d'accompagnateurs soutenue par un dispositif de professionnalisation et les porteurs de projets qui bénéficieront d'un accompagnement de type « incubateur territorial ». L'objectif est de faire émerger un écosystème coopératif territorialisé.

- **Prioriser les investissements des entreprises vers une économie décarbonée**

Afin d'inciter les entreprises des secteurs de l'industrie et de l'artisanat à améliorer l'efficacité énergétique de leur process et/ou investir dans des équipements de production éco-responsables, la Région entend orienter prioritairement les dispositifs d'aide à l'investissement dont elle assure la gestion (fonds FEDER) vers cette typologie de projets.

Par ailleurs, la crise du Covid 19 a mis en exergue avec force l'impérieuse nécessité de repositionner nos entreprises industrielles dans les chaînes de valeur qui se sont mondialisées au fil du temps. Pour ce faire, différentes voies peuvent être exploitées : internalisation d'un ou plusieurs composants, recherche d'un fournisseur local, diversification par l'innovation pour compléter le cycle de vie de ses produits etc.

La Région portera une attention particulière aux entreprises qui déploieront des projets allant vers cet objectif. Les fonds européens liés au plan de relance suite à la crise COVID-19 seront mobilisés pour intervenir en soutien au développement de ces modèles économiques plus responsables et plus robustes.

Action 34 : La relance par le développement de l'écosystème numérique en Région Centre Val de Loire

Au printemps 2020, le passage massif de salariés en télétravail et le confinement ont renforcé les usages et le recours aux services numériques. Télétravail, téléconsultations médicales, enseignement à distance, achats en lignes, démarches administratives dématérialisées... tous ces usages ont permis de pallier les impacts du confinement et d'accélérer - par défaut - la transition numérique des organisations.

Concernant plus particulièrement les TPE-PME, la faible digitalisation du secteur est encore plus préjudiciable dans un contexte de crise. Les impacts sont tangibles sur le commerce, l'artisanat et les professions libérales. Ces usages numériques ont également eu un impact sur l'environnement avec des effets que l'on peine à évaluer précisément. La question de la transition écologique du numérique est posée avec de plus en plus d'acuité.

La Région s'est toujours fortement mobilisée pour le numérique : **Création du 1^{er} Conseil Régional du Numérique, politiques d'aménagement numérique en matière de très haut débit, d'inclusion numérique et de développement des espaces publics numériques, soutien à des formations telles que les Visas Libre Savoir, accompagnement de l'écosystème numérique régional avec des initiatives inédites comme Human Tech Days.** Plus que jamais, cet engagement doit être maintenu et renforcé au regard des enseignements récents en orientant les priorités autour d'un numérique local et responsable, au service des entreprises et de tous les habitants, dans un cadre éthique et une approche inclusive.

- **Accélérer le développement d'un écosystème attractif, la digitalisation des entreprises et la montée en compétences**

Il s'agit d'offrir un environnement favorable aux acteurs du numérique d'une part, et aux acteurs de l'économie traditionnelle, pour les aider dans leur digitalisation.

Les actions porteront sur :

- **Accélérer le développement du maillage régional des lieux d'incubations et des lieux Totems** : 11 incubateurs : *le Pôle éco-numérique à Dreux ; The place by CCI 28 à Chartres ; Le Campus des champs du possible à Châteaudun Outremer à Vendôme ; Le Lab à Blois ; Smart tourisme Lab à Tours ; The place by CCI et Bourges Technopole à Bourges et la Pépinière d'entreprises de Châteauroux Métropole ainsi que le Lab'O d'Orléans et Mame à Tours.*
- **Autour du campus des métiers de la transformation numérique développer l'attractivité de la filière, la féminisation des métiers du numérique et l'acculturation des entreprises à l'intelligence artificielle,**
- **Renforcer les coopérations entre acteurs publics et privés,**
- **Promouvoir les atouts et savoir-faire afin de renforcer la lisibilité et l'attractivité du territoire.** A ce titre, l'opération Human Tech Days initiée et portée par la Région et le Conseil régional du Numérique constitue un mouvement fédérateur et porteur de valeur et d'un cadre éthique permettant de repositionner l'humain au cœur de la société numérique.
- **Amplifier les programmes d'accélération pour les jeunes pousses.** Le dispositif Scale'Up, géré par DEV'UP, propose à une dizaine d'entreprises innovantes de la région, un accompagnement intensif de 12 mois pour les aider à réussir leur levée de fonds et développer leur marché à l'international.

- **Soutenir le développement de la French Tech Loire Valley**

La Région s'engage pour le développement de French Tech: 100 000€
--

Labellisée Communauté French Tech, le réseau de partenaires publics et privés du numérique en Région Centre-Val de Loire est aujourd'hui un acteur majeur de la dynamique régionale. La French Loire Valley sera renforcée dans son action afin d'accompagner l'accélération des transformations numériques et l'attractivité du territoire.

- **Accompagner le lancement du « Human Tech & Data Loire Valley » : EDIH.**

Il vise à être le guichet unique de la région Centre-Val de Loire pour la transformation numérique des entreprises actives dans le domaine du bien-être (cosmétique, santé, environnement, et agro-alimentaire) ainsi que des administrations publiques, grâce à la maîtrise des technologies numériques (Intelligence Artificielle, Cybersécurité et Calcul Haute Performance)

- **Développer un pôle régional de l'Intelligence Artificielle**

La Région s'engage pour le développement de l'Intelligence Artificielle : 1 M€

L'Intelligence Artificielle (IA) est une révolution qui d'ores et déjà transforme les échanges économiques ainsi que les offres de services et de produits des entreprises. Cette révolution concerne tous les secteurs d'activités, et pas uniquement les entreprises du digital.

La Région Centre-Val de Loire, consciente de cet enjeu majeur, a l'ambition de développer la diffusion des opportunités que représente l'IA et l'appropriation de ces nouveaux outils par les entreprises régionales. C'est dans ce contexte qu'elle soutient le **projet de LAB'IA Loire Valley : un lieu ouvert à l'ensemble des entreprises régionales** pour leur permettre d'accéder à une offre de service établie à partir de l'état des lieux des besoins et projets des entreprises du Centre-Val de Loire initié par Orléans Val de Loire Technopole, porteur du projet. LAB'IA donnera accès :

- o Un premier niveau de formation/sensibilisation
 - o Un accompagnement personnalisé et individualisé à l'utilisation et l'intégration d'outils dans leur process marketing, d'innovation ou de production
- **Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt régional autour de l'IA** afin d'inciter les entreprises et acteurs publics à lancer des projets IA.
 -

Action 35 : la relance par la recherche et l'innovation avec 100 millions d'investissements.

La recherche est un axe clé du Plan de relance régional. Elle permet de qualifier le territoire et d'offrir de formidables perspectives de développement. La Région s'engage aux côtés des Pôles de recherche d'excellence et de compétitivité dans l'accélération de l'innovation collaborative pour une économie décarbonée, résiliente et souveraine,

- **Un programme très volontariste pour préserver et développer les atouts industriels en région Centre-Val de Loire avec l'accroissement des capacités de recherche et d'innovation des PME. Plus de 8 millions supplémentaires pour le PIA 3 et 30 millions pour le PIA 4**

La Région s'engage dans la recherche et l'innovation : 38 M€

Le PIA vise à accompagner les PME régionales engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité. Il permet de faire émerger de nouvelles activités et évoluer les modes de production pour répondre aux enjeux économiques majeures qui se présentent dès aujourd'hui : recyclage et économie circulaire, intelligence artificielle, industrie 5.0, fabrication additive, ...

La Région et l'Etat, allouent, dans le cadre du plan de relance, des crédits complémentaires au titre du PIA3 régionalisé avec un budget complémentaire de 8,6 M d'€. Enfin, l'Etat et la Région, dans la perspective du PIA 4 en cours d'élaboration, mobiliseront en 2021 15 M d'euros supplémentaires pour les entreprises du territoire, à financer à parité, soit 30 Md'€ au total.

- **Le soutien renforcé des pôles de recherche d'excellence : 5 projets régionaux retenus**

La Région s'engage dans la recherche d'excellence : 30 M€

Depuis 2013, le dispositif ARD 2020 a soutenu des programmes de recherche s'appuyant sur une dynamique de collaboration et de cofinancement public-privé, et contribuant à l'impact socio-économique et environnemental du territoire. Un appel a été lancé auprès des établissements de recherche pour qu'ils proposent des programmes qui positionnent au niveau national et international des pôles de recherche d'excellence, porteurs de développement socio-économique régional. Au terme de cet appel, 5 projets sont en cours de sélection pour un financement total d'environ 30 M€.

L'assemblée plénière a approuvé le soutien à deux premiers programmes ARD CVL, Biomédicaments et Cosmétosciences. Le plan de relance régional est une opportunité pour aller plus loin et soutenir d'autres programmes via la démarche ARD+.

- **L'apport de 5 millions pour le programme microélectronique**

La Région s'engage dans le programme microélectronique : 5 M€

Dans le cadre de cette démarche ARD, le programme CERTeM 5.0 sur la microélectronique a été proposé collectivement par le Groupement d'Intérêt Scientifique CERTEM. Il rassemble, autour de l'université de Tours, l'université d'Orléans, le CNRS, l'INSA Centre-Val de Loire et le CEA, une demi-douzaine d'entreprises, dont STMicroelectronics, VERMON et SiLiMiXT, ainsi que le pôle S2E2 et le Studium. La Métropole de Tours est associée à ce programme élargi, au bénéfice duquel elle a fléché des financements pour les années à venir.

STMicroelectronics s'engage à contribuer au CERTeM 5.0 à hauteur de 50 M€ sur 5 ans.

- **Un engagement fort pour l'hydrogène vert**

La Région a initié une étude recensant les différents acteurs concernés par le développement de l'hydrogène pour constituer un écosystème régional facilitant l'émergence de projets. La Région entend organiser, coordonner le travail entre ses acteurs afin de structurer une filière hydrogène vert à l'échelle régionale. Cette initiative

sera un élément facilitant pour permettre aux porteurs de projet de s'inscrire dans le futur appel à manifestation d'intérêt qu'organiserait l'ADEME.

La Région, l'ADEME et l'Europe mobiliseront des moyens pour soutenir les initiatives qui s'inscriront dans cette dynamique régionale.

- **Un soutien aux projets de recherche COVID-19**

La Région s'engage davantage dans la recherche Covid 19 : 370 000 €

La Région s'est engagée dans le soutien à la recherche sur le COVID 19. Deux projets ont été votés en juillet et deux seront soumis en octobre pour un montant total de : 367 590 €. Les financements de la Région se combinent à ceux de l'Agence Nationale de la Recherche qui a réalisé l'expertise scientifique de ces projets et est ainsi garante de leur qualité.

Action 36 : La relance par un investissement massif de 229 M€ dans l'accessibilité et la performance énergétique, accélérant la commande publique et le soutien au BTP

- **La relance par la mise en performance énergétique de 60 lycées**

La Région s'engage pour la performance énergétique des lycées et la rénovation en 2021 : 18 M€

Depuis le 1^{er} octobre, le projet COEPI (Contrat d'Objectif Energétique du Patrimoine Immobilier) a débuté.

Doté d'une enveloppe globale de 100M€ pour la réalisation d'actions de performance énergétique dans 62 lycées et le FRAC, il permettra une économie d'énergie de 31%.

La Région devient ainsi la première grande collectivité à couvrir l'ensemble de son parc des lycées avec une offre globale de Performance Energétique.

Cette mesure inédite s'accompagne d'un suivi fin des consommations énergétiques des bâtiments éducatifs. Il s'agit pour le Conseil régional de veiller à réduire les consommations d'énergie, produites par les différents usages, notamment numériques.

- **ENERGE, expérimentations d'établissements bas-carbone et d'efficacité des ressources**

La Région Centre-Val de Loire est l'un des partenaires du projet ENERGE soutenu au titre du programme de coopération INTERREG Europe du Nord-Ouest (INTERREG ENO).

Ce programme soutient à hauteur de 60 % des projets d'expérimentation de recherche-innovation, d'économie bas-carbone, ou d'efficacité des ressources.

ENERGE vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans des collèges et lycées du nord-ouest de l'Europe. Il se propose d'expérimenter des solutions et méthodes innovantes afin de réduire de 15% d'ici novembre 2022 la consommation globale d'énergie de 12 établissements scolaires pilotes situés dans 6 pays européens. Pour notre région, les lycées pilotes seront Gaudier-Brzeska à St Jean de Braye (45) et le Subdray (18).

- 50 entreprises régionales mobilisées pour les travaux dans les lycées

La Région s'engage pour la qualité de vie des lycéens : 3 M€

Une enveloppe d'investissement complémentaire de 3M€ a été décidée, permettant la réalisation de travaux d'amélioration du cadre de vie des lycées pour 2020/2021.

- Un nouveau lycée dans l'Eure et Loir pour 60 M€

La Région s'engage pour l'éducation avec un lycée à haute performance énergétique : 60 M€

La Région confirme le lancement du marché pour la construction d'un lycée neuf de 1200 élèves sur la commune de Hanches en Eure et Loir. Doté d'un budget de 60 M€, il s'agit d'un projet structurant pour le territoire du Drouais et du Chartrain, exemplaire en termes de construction respectueuse de l'environnement (performance d'un niveau E4C2 et E3C1 selon les bâtiments).

- 32 M€ pour l'accessibilité handicap des lycées

La Région s'engage pour l'accessibilité handicap : 32 M€

La Région poursuivra la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui verra le début des travaux pour 29 lycées, le CREPS et 2 autres sites dès 2021, une première tranche d'une vingtaine d'établissements ayant déjà été réalisée. L'opération un projet attendu par les entreprises du BTP, particulièrement adapté pour les PME. Dès fin 2020, la Région engagera les diagnostics et études préalables pour la seconde tranche de l'Ad'AP qui concerne 35 établissements pour un budget de 32M€.

- 8 millions de travaux pour les IFSI et les CFA

La Région s'engage pour la qualité de vie et la performance énergétique : 8M€

Malgré la tension sur les finances locales, et parce que relancer le BTP c'est favoriser l'emploi, la Région poursuivra ses chantiers : l'extension des locaux de formation du CFSA de l'AFTEC à Orléans financés par la Région à hauteur de 4 M€ ; La restructuration des locaux dédiés à l'accueil et à l'administration du CFA BTP de Châteauroux financés à hauteur de 1,070 M€ par la Région ; l'isolation thermique de la façade du bâtiment principal du CFA de la Mouillère – Orléans financés par la Région à hauteur de 756 000 € ; l'extension du CFSA de la CCI de l'Indre d'un montant de 3,1 M€ TTC, avec un soutien de la Région à hauteur de 2,460 M€.

- 26 millions de travaux dans les locaux destinés à l'enseignement supérieur

La Région s'engage pour l'enseignement supérieur : 26 M€

Dans le cadre du CPER actuel 2015-2020, la Région participe à plusieurs opérations dont certaines contribuent activement au Plan de relance.

Dès 2020, la Région engage 3,5M€ en faveur de la 1re tranche d'opérations "Campus Madeleine" à Orléans, qui vise à implanter en centre-ville la nouvelle offre de formation de la Faculté de Droit Economie Gestion de l'Université d'Orléans, au bénéfice de plus de 4 200 étudiants à l'horizon de la rentrée 2024. Les études ont démarré et se déploieront en 2021 avec un démarrage du chantier effectif à l'été 2022, sur la ZAC de l'ancien Hôpital Madeleine.

- o **1,5 millions d'euros pour le restaurant étudiant d'Orléans.** En Octobre 2019, la Région a engagé 1,5 M€ pour la restructuration et la rénovation des restaurants du CROUS sur le campus d'Orléans. Les travaux débuteront fin 2021.
- o **4,16 millions d'euros pour l'IUT d'Orléans.** En octobre 2020, débute la 4ème phase de réhabilitation de l'IUT d'Orléans. La Région apporte un financement de 4,146 M€ pour un coût total de 6,146 M€.
- o **13 millions d'euros pour l'université de Tours**
A Tours, la Région a engagé 7 M€ pour la première phase de réhabilitation du site des Tanneurs et 6 M€ pour la restructuration et l'extension de l'école universitaire d'ingénieur Polytech. Les consultations d'entreprises auront lieu en 2021.
- o **3,5 millions d'euros pour les locaux de l'INSA à Blois**
La Région participe au financement de la restructuration et de l'extension des locaux de l'INSA à Blois pour un montant de 0,4M€ et à Bourges pour un montant de 3,5M€. Les travaux débuteront au cours du dernier trimestre 2020.

Action 37 : La relance par un soutien accru aux acteurs du tourisme, au tourisme durable et à l'attractivité du territoire

La Région s'engage pour la promotion des richesses de la région : 1 M€

- Un Fonds de soutien et des outils de financement pour les acteurs du tourisme

Dans le cadre du plan de relance Tourisme, la Région a identifié des mesures ciblées pour les sites patrimoniaux ouverts à la visite. Ils représentent, en effet, un des piliers de l'offre touristique régionale et certains n'ont pas pu avoir recours aux aides d'urgence du fait de leur statut (SCI, patrimoine en nom propre...).

La Région propose donc :

- o Une aide au conseil sous forme d'un **accompagnement individuel** des propriétaires privés de châteaux et/ou jardins ouverts à la visite et dont l'équilibre économique est à consolider.
- o Le développement d'outils de financement pour la valorisation/restauration du patrimoine, notamment un partenariat avec une ou plusieurs **plateformes de financement participatif** pour motiver des particuliers à venir financer solidairement des sites patrimoniaux et touristiques

- Une vaste campagne de communication

Au-delà des mesures d'urgence, la Région a élaboré un plan de relance pour accompagner le redémarrage de l'activité et encourager la fréquentation touristique dès le mois de juin qui durera jusqu'au mois de décembre. Le plan de communication mutualisé a ainsi permis

de faire revenir les clientèles fidèles mais aussi d'attirer de nouveaux visiteurs à la recherche des destinations de vacances proches et sûres.

- **Création d'un nouveau dispositif dédié au tourisme durable et un nouveau CAP « Hébergement touristique pour tous »**

La Région s'engage pour le tourisme durable : 400 000€

La Région créera un dispositif de conseil/accompagnement individuel des professionnels du tourisme pour faciliter la reprise en intégrant la transition écologique.

Par ailleurs la Région fait du soutien au développement et à la modernisation de l'offre d'hébergements marchands sur l'ensemble du territoire régional une priorité. Le nouveau dispositif CAP 'Hébergement Touristique pour Tous', permettra à la Région d'apporter un soutien financier direct aux porteurs de projets.

Le nouveau règlement met l'accent sur l'essor d'un tourisme plus respectueux de l'environnement et sur le développement de la filière de l'éco-tourisme : bonus financier à l'obtention d'un éco label reconnu comme l'éco-label européen ou Clé Verte, et prise en charge intégrale par la Région des études et démarches d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments.

Action 38 : La relance par l'appui à la relocalisation d'achats : rapprocher producteurs et consommateurs

- **Lancement d'une marque alimentaire pour promouvoir nos produits locaux**

La Région porte depuis 2014 une signature " C du centre " pour promouvoir les PME, PMI, artisans et producteurs du Centre Val de Loire. Elle décide d'aller plus loin avec une marque alimentaire régionale apposée sur les produits bruts et transformés de notre région.

Il s'agit d'une marque qui portera les valeurs de proximité des produits et des producteurs, bons pour la santé et pour l'environnement, que résume le slogan « **Vrai par nature en Centre Val de Loire** ».

Il s'agit aussi d'une marque qui engagera les entreprises à aller vers des pratiques vertueuses sur le plan environnemental et la Région à soutenir leurs efforts en contribuant à leur promotion. Cet engagement concourt au rayonnement du Centre Val de Loire en tant que région où l'on mange « naturellement » bien.

- **Lancement d'une expérimentation de reterritorialisation de l'économie par le biais d'un appel à projet**

La Région s'engage pour reterritorialiser l'économie de services et de production : 300 000 €

L'objectif de cette expérimentation consiste en un travail d'identification et d'analyses des ressources naturelles et énergétiques, des activités économiques et sociales, agricoles, des services proximités d'un territoire de construire les étapes permettant de construire des services et des modes productions locaux.

Le lancement de cette expérimentation prend la forme d'un Appel à Projets en lien avec les Territoires d'industrie et les contrats de transition écologique, s'inspirant du modèle des Fab Cities.

- Une application numérique pour favoriser les achats dans nos commerces de proximité

Tous les commerces qui ont su développer un site Internet pendant la crise ont pu continuer à vendre et capter de nouveaux marchés auprès des habitants de nos villes et villages. Le numérique devient aujourd'hui incontournable pour les artisans et les commerçants. C'est pourquoi Dev'Up participera au déploiement, dès cet automne, d'une application développée par la SCIC Flagtown qui porte un projet « simple maps » recensant les activités locales et les commerces locaux, permettant au consommateur des achats en ligne.

- Un coup de pouce pour 600 producteurs de produits frais et locaux

La Région a développé et lancé une plateforme dédiée aux produits frais et locaux. Cette plateforme collaborative permet de valoriser les espaces de distribution de proximité pour inciter les habitants à consommer des produits frais et locaux de leur territoire. Celle-ci a permis à plus de 600 producteurs de se faire connaître et de vendre leur production à des consommateurs devenus adeptes de circuits courts.

- 300 fabricants mis en lumière

Pour répondre aux besoins des entreprises et des établissements de santé qui recherchaient des équipements de protection individuelle (EPI) pour garantir la sécurité de leurs salariés, la Région et son agence de développement économique DEV'UP ont mis en place une plateforme régionale.

Plus de 300 entreprises régionales sont aujourd'hui recensées sur ce site pour leur capacité à produire masques médicaux ou masques barrières, gel hydroalcoolique, blouses, visières de protection ou encore gants.

- Une campagne de promotion pour nos vins

La Région s'engage pour la valorisation des produits régionaux : 72000€

Les filières viticoles (et également brassicoles et cidricoles) sont dans une situation critique. La fermeture des débouchés s'est ajoutée aux difficultés liées à l'imposition de droits d'importation supplémentaires sur les vins par les États-Unis.

Un plan de relance de la communication sera mis en place pour stimuler les ventes de vins, améliorer l'attractivité des Vins du Val de Loire dans toutes ses composantes, vins AB, HVE, conventionnel.

Action 39 : La relance par un soutien accru à l'agriculture régionale et aux CAP Filières

La Région s'engage dans le soutien à l'agriculture et aux agriculteurs : 2,2M€

Certaines filières ont été particulièrement éprouvées, l'horticulture, la filière équine, la viticulture notamment.

L'horticulture et les pépinières ont connu des pertes de chiffre d'affaires de plus de 80%, avec de grandes disparités, à une période de l'année qui est, traditionnellement, celle permettant de réaliser la majeure partie du chiffre d'affaires.

Pour y faire face, les professionnels du comité de filière et la Région décident, dans le cadre du plan de relance de réorienter le CAP filière vers l'accompagnement des entreprises dans leur relance économique.

Ainsi, le projet mobilisera 210 000 euros sur 2 ans avec :

- **L'accompagnement des entreprises dans la définition d'une stratégie commerciale adaptée** suite à la crise sanitaire 2020, afin d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de marché. Cet accompagnement sous forme de diagnostic sera financé en totalité par la Région.
- **L'accompagnement des entreprises dans leurs investissements commerciaux** suite au diagnostic de stratégie commerciale se traduira par une aide aux investissements nécessaires à la mise en œuvre de leur stratégie.
- **Une campagne de communication pour développer les ventes sera engagée.**

- **Accélérer la transition agroécologique et la souveraineté alimentaire**

Au-delà des filières les plus directement touchées par la crise sanitaire, ce sont toutes les filières agricoles qui doivent accélérer leur transition écologique et s'adapter au changement climatique avec un objectif de souveraineté alimentaire. Ainsi, au-delà des CAP filières, la Région souhaite se mobiliser sur des programmes agricoles transversaux permettant la transition agroécologique des entreprises agricoles ainsi que les pratiques agricoles qui permettent l'adaptation et/ou l'atténuation aux changements climatiques en mobilisant 1 million d'euros supplémentaires sur les années 2020 et 2021.

- **Accompagner les filières végétales régionales vers des pratiques plus vertueuses sur le plan environnemental**

La Région accompagnera par un nouvel appel à projets de 200 000 euros, les projets qui permettront la transition de ces filières vers des pratiques plus vertueuses sur le plan environnemental (AB, HVE, agriculture de conservation, filières à bas intrants...). Ces projets pourront permettre d'évaluer la faisabilité technique, économique et de valorisation sur le marché de nouvelles cultures ou pratiques (structuration de nouvelles filières) et/ou pourront accompagner des opérateurs économiques souhaitant développer des projets permettant la transition agroécologique des systèmes grandes cultures et associés. De plus, pour répondre à la recherche de l'autonomie protéique des élevages et à l'évolution des régimes alimentaires, il paraît nécessaire d'inciter à la production de protéines végétales au travers du développement des cultures de légumineuses.

Cette démarche s'appuiera notamment sur **un programme de recherche pour les productions végétales conduites en agriculture biologique.**

Il pourra être porté en partenariat avec toute la profession agricole, les organisations telles que Biocentre, et les institutions de recherche (INRAE, CNRS, Universités...), ce programme prendra la forme d'une recherche-action associant chercheurs et paysans. Il permettra de mettre au point des systèmes agraires et les itinéraires culturaux adaptés aux nouvelles conditions sanitaires et climatiques. Ce programme sera soutenu en premier lieu à hauteur de 75 000 euros dans le cadre de la DM2.

Les coalitions développées dans le cadre de la COP permettront par ailleurs le partage de bonnes pratiques et l'émergence de débouchés sur le territoire régional.

- **Accompagner l'élevage dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone**

La transition bas carbone de l'ensemble des ruminants, bovins viande, bovins lait, caprins et ovins sera accompagnée par la Région avec un objectif à terme d'accompagner 20% des élevages. Ce dispositif permettra d'accompagner les éleveurs dans cette transition, avec une implication forte des acteurs de l'aval et à terme une volonté d'amener les filières prêtes à s'engager dans le label bas carbone. Le programme permettra de mettre en place le diagnostic initial et l'accompagnement individuel des éleveurs s'engageant dans la démarche. 250 000 euros seront réservés à ce volet.

- **Créer un fonds d'urgence pour la filière équine**

Les filières équines accusent de lourdes pertes de chiffres d'affaires, dans l'ensemble des secteurs – centres équestres, courses... Un fonds d'urgence régional pour venir en aide aux structures équestres de la région Centre-Val de Loire a été mis en place. **La Région mobilise ainsi 100 000 euros sur un dispositif d'urgence à destination des centres équestres et 20 000 euros sur la relance du tourisme équestre. Le plan d'appui aux centres équestres sera complété de 45 000 euros afin que chacun des centres équestres concernés soit pris en compte dans le plan de relance de fin 2020. Plus largement, la Région renforcera son soutien aux investissements à venir dans la filière équine, que cela concerne les centres équestres, les élevages, les hippodromes.**

- **Amplifier la protection des vignes et vergers**

Les cultures pérennes régionales, vigne et vergers, sont soumises à des aléas climatiques plus fréquents et plus intenses qui nécessitent la mise en place d'outils de prévention des risques et de protection plus importante. La Région va amplifier son effort en matière de protection des vignes et vergers. 150 000 euros seront réservés à ce volet.

- **Encourager l'investissement collectif**

La CUMA est un outil de la résilience des exploitations agricoles. Un effort supplémentaire de la Région, ciblé sur les investissements agroécologiques porté par les CUMA sera mis en place, 150 000 euros seront réservés à ce volet.

Action 40 : La relance par le soutien aux entreprises de l'ESS

1 M€ de prêts Contrat d'apport associatif rebond-CARe : déjà 300 emplois sauvés

La Région s'engage dans le soutien aux entreprises de l'ESS : 2M€

Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à des difficultés conjoncturelles (difficulté économique de l'épidémie de COVID19),

La Région a doté France Active Centre-Val de Loire d'une somme de 1 000 000 € pour ce dispositif.

30 structures ont bénéficié de l'aide pour un montant de 326 000 euros. Le dispositif CARe a d'ores et déjà permis de sauvegarder près de 300 emplois associatifs.

- **Mise en place d'une plateforme de financement participatif dédiée à l'ESS**

Elle permettra de faciliter la mobilisation citoyenne sur les projets de l'ESS, par du don pour don, sur le principe 1€ Région/1€ citoyen

- **Création d'une cigale régionale de l'ESS**

Elle permettra une prise de participation au capital de structures de l'ESS de 2 000 à 5 000 €.

III. LE CONTEXTE FINANCIER, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

1 – Les impacts financiers de la crise sur le budget de la Région de 100 M€

□ La crise sanitaire liée à la COVID 19 et le confinement lié à l'épidémie se traduisent par une modification exceptionnelle de l'équilibre budgétaire de la collectivité, dès l'exercice 2020, et qui se prolongera sur les prochaines années.

Répondre à la situation exceptionnelle créée par le confinement a nécessité des mesures de soutien aux multiples acteurs régionaux touchés. Ces mesures se sont traduites par des abondements budgétaires, votés en DM1 et complétés en DM2, pour un montant total de plus de 40 M€.

□ Le confinement a parallèlement un effet direct et considérable sur les recettes 2020 : baisse des recettes de TVA, de TICPE et de taxes sur les certificats d'immatriculation dès le 1^{er} semestre 2020. Au total, ce sont près de 60 M€, attendus au moment de l'élaboration et du vote du budget 2020 qui seront remis d'ici la fin de l'année. Le rythme de la relance de consommation encore très incertain, pourrait aggraver cette réalité.

2 - L'accord Etat-Régions

2.1 - Pour 2020 :

□ Face à cette situation, la position initiale de l'Etat a été, contrairement à ce qui a été fait pour les communes et pour les Départements, de considérer qu'il n'y avait pas lieu de compenser, lors de la loi de finances modificative, les pertes et les dépenses nouvelles supportées par les Régions. La pression des Présidents de Régions confrontés à une impasse budgétaire des Régions, d'environ 1,4 Md d'euros, a finalement conduit à ce qu'un accord de méthode soit conclu au milieu de l'été. Cet accord de méthode prévoit une enveloppe de 600 M€ qui doit être répartie entre les Régions et qui sera impérativement une recette d'investissement. La part de la Région Centre-Val de Loire devrait se situer aux alentours de 23 M€. Cette recette ne sera perçue qu'en 2021 mais sera rattachée comptablement, selon un dispositif qui reste à définir lui aussi, à l'exercice 2020.

A noter que si cette recette peut conduire à une moindre sollicitation de l'emprunt, elle n'aura pas d'impact sur l'épargne brute de l'exercice 2020, fortement dégradée par les pertes de recettes de fonctionnement et les dépenses rappelés ci-dessus, avec pour conséquence une élévation importante de la durée de désendettement de la collectivité.

2.2- Situation pour les exercices budgétaires ultérieurs :

Rappelons dans un premier temps que la loi a fixé à 9 ans le plafond de la capacité de désendettement des Régions. Comme cela a été rappelé précédemment, la baisse des recettes régionales, supportée en 2020 et qui, selon toute vraisemblance, se prolongera sur 2 exercices, fait que ce plafond qui paraissait initialement peu contraignant pour le budget de la Région Centre-Val de Loire pourrait devenir, à terme, un élément déterminant de la stratégie budgétaire régionale.

La mobilisation pour obtenir des recettes en hausse pour les Régions

Pour les exercices à venir, la fragilité des recettes de CVAE a conduit les Régions, à l'occasion de l'accord de méthode conclu cet été, à activer avec le Gouvernement le plan de relance national. Annoncé récemment il prévoit d'ailleurs, parmi les 100 milliards d'euros annoncés, 20 milliards de perte, l'abandon de la recette CVAE et son remplacement par une recette supplémentaire de TVA.

Les modalités précises de détermination de cette fraction sont en cours de négociation. Cette substitution réduit le risque d'une nouvelle baisse conséquente des recettes régionales sur 2021 et 2022.

Par ailleurs, l'Etat souhaite que les régions mettent en place un système de « serpent budgétaire » permettant de garantir contre de nouvelles baisses à l'avenir ainsi que de nouveaux mécanismes de péréquation entre Régions. A ce jour, ces dispositifs ainsi que leur impact pour la région, ne sont pas précisés.

L'accord de méthode conclu cet été entre le Gouvernement et les Régions prévoit un investissement particulier des Régions en faveur de la relance de l'économie avec un redimensionnement des CPER. La génération actuelle prévoyait une contribution de l'ensemble des Régions de 15 milliards d'euros sur 6 ans dans la prochaine génération cette contribution devrait être de 20 milliards sur 7 ans, le calendrier ayant été aligné sur celui des PO européens. Pour la Région Centre-Val de Loire, le montant inscrit est de 476 M€. L'application du ratio souhaité nationalement conduirait à une inscription de l'ordre de 650 M€ sur les années 2021 à 2027.

3 - Les outils financiers européens mobilisés :

3.1 - Dès 2020 :

La Région a, en complément, mobilisé le levier offert par les dispositifs européens. La révision n°6 du programme opérationnel régional Feder FSE de la Région Centre Val de Loire a permis de redéployer 7,64 M€ au bénéfice de l'axe 2 portant sur le soutien aux TPE/PME. Ce redéploiement, conjugué à des optimisations au sein de l'axe, a permis d'affecter 4M€ à destination du dispositif Cap Rebond de BPI, 5,11 M€ pour le soutien aux investissements productifs des entreprises et enfin 1M€ pour les actions d'accompagnement des entreprises menées par les chambres consulaires.

3.2 - Pour 2021-2022 :

Le Conseil européen a adopté le 21 juillet dernier un plan de relance, NGEU (Next Generation Europe) ; celui-ci prévoit deux fonds additionnels aux fonds de cohésion 2014-2020.

D'une part REACT-UE constitué de fonds additionnels de 47,5 Mds € qui devrait abonder les programmes opérationnels 2014-2020. L'objectif de ce fonds est la réparation de crise (projets dans le domaine de la santé, du soutien aux PME PMI, de la transition écologique, de la transition numérique)

La Région se mobilise pour que ce fonds soutienne directement la relance en Centre-Val de Loire

3.3 – Pour la programmation 2021-2027 :

Les prochains exercices budgétaires seront également concernés par la nouvelle programmation européenne, 2021 – 2027. La Région a délibéré lors de son assemblée plénière de juillet 2020 sur les priorités stratégiques de notre territoire dans le cadre de la préparation du futur programme opérationnel régional. Après le Conseil européen du 21 juillet, la Région obtiendra

sur la future enveloppe FEDER FSE+, au regard de notre stratégie ambitieuse, 417 M€ en lieu et place de 293 M€ de la période précédente, soit une augmentation de 42%. Les travaux d'élaboration se poursuivent en lien avec le partenariat, afin de prioriser les actions en investissement et fonctionnement qui seront proposées au financement européen.

La Région est mobilisée pour obtenir de l'Etat une enveloppe en augmentation qui est absolument nécessaire pour la réalisation des projets ambitieux dans le transport, l'économie, la lutte contre le réchauffement climatique, la recherche, la formation...